


**Études d'opportunité et de faisabilité d'un Parc naturel régional en Bresse  
Bourguignonne**

**Rapport final**

La concertation engagée : déroulement et contributions

**ANNEXE F - Partie 2**

A rural landscape featuring a field of golden hay bales under a clear blue sky. A large, leafy tree stands on the right side of the field. In the foreground, a gravel path leads through green grass. A person wearing a hat is visible walking on the path. The scene is bright and sunny.

**Les actions  
d'information et  
de concertation  
organisées sur la  
phase B de l'étude  
2022**

II.



# Sommaire

- A. Pré-diagnostic : Les 5 questions pour la faisabilité d'un Parc naturel régional en Bresse Bourguignonne
- B. La synthèse des productions des Ateliers
- C. La communication autour du projet





A. Pré-diagnostic : Les 5 questions pour la faisabilité d'un Parc naturel régional en Bresse Bourguignonne



## Quelques éléments de précision...

Ce **document de travail** a été réalisé par l'équipe en charge des études d'opportunité et de faisabilité du projet de Parc naturel régional sur le territoire de la Bresse.

Suite aux travaux de l'étude d'opportunité, il a pour objet de présenter **5 grandes questions** que cette 1<sup>ère</sup> étape a permis d'identifier pour le territoire. Le périmètre d'étude est inédit, de nouvelles questions peuvent aujourd'hui se poser à cette nouvelle échelle de travail.

Ces questions ont été analysées sur la base des données et faits recueillis dans les différentes études et documents stratégiques existants sur ce territoire. Cette première analyse ne se veut pas exhaustive mais permet de présenter ce qui apparaît, à ce stade, comme des **sujets centraux pour le projet de Parc naturel régional**.

Ce document introduit chacune de ces 5 questions par la présentation des données recueillies et une partie des travaux déjà conduits sur le territoire sur ces sujets.

**Support pour échanger et pour débattre lors des ateliers-débats organisés en juin et juillet 2022, ce document avait pour objectif** de nous permettre de valider quelques hypothèses et d'identifier les objectifs dont le Projet de Parc naturel régional pourrait/devrait se saisir.

## 5 questions pour la faisabilité d'un Parc naturel régional de Bresse

1. Vers un renouvellement agroécologique du modèle de développement agricole ?
2. Des patrimoines au cœur d'un développement maîtrisé du territoire ?
3. Quelle valorisation touristique et éducative des atouts naturels et culturels du territoire ?
4. Vers une expérimentation d'une nouvelle gestion de l'eau ?
5. Quels enjeux paysagers et environnementaux vis-à-vis de l'urbanisation et de l'aménagement ?

# Pré-diagnostic du territoire du projet de Parc naturel régional de Bresse

Document de travail support remis lors des ateliers-débat  
organisés sur le territoire en juin et juillet 2022





# 1. Vers un renouvellement agroécologique du modèle de développement agricole ?

## Un territoire façonné par une agriculture très présente

Sur ce **territoire à forte identité agricole**, caractérisé par une agriculture orientée vers la polyculture et l'élevage, la **population agricole** représente 1650 actifs, soit 4% des actifs (4,2% en BFC) et 1494 exploitations agricoles en 2020.

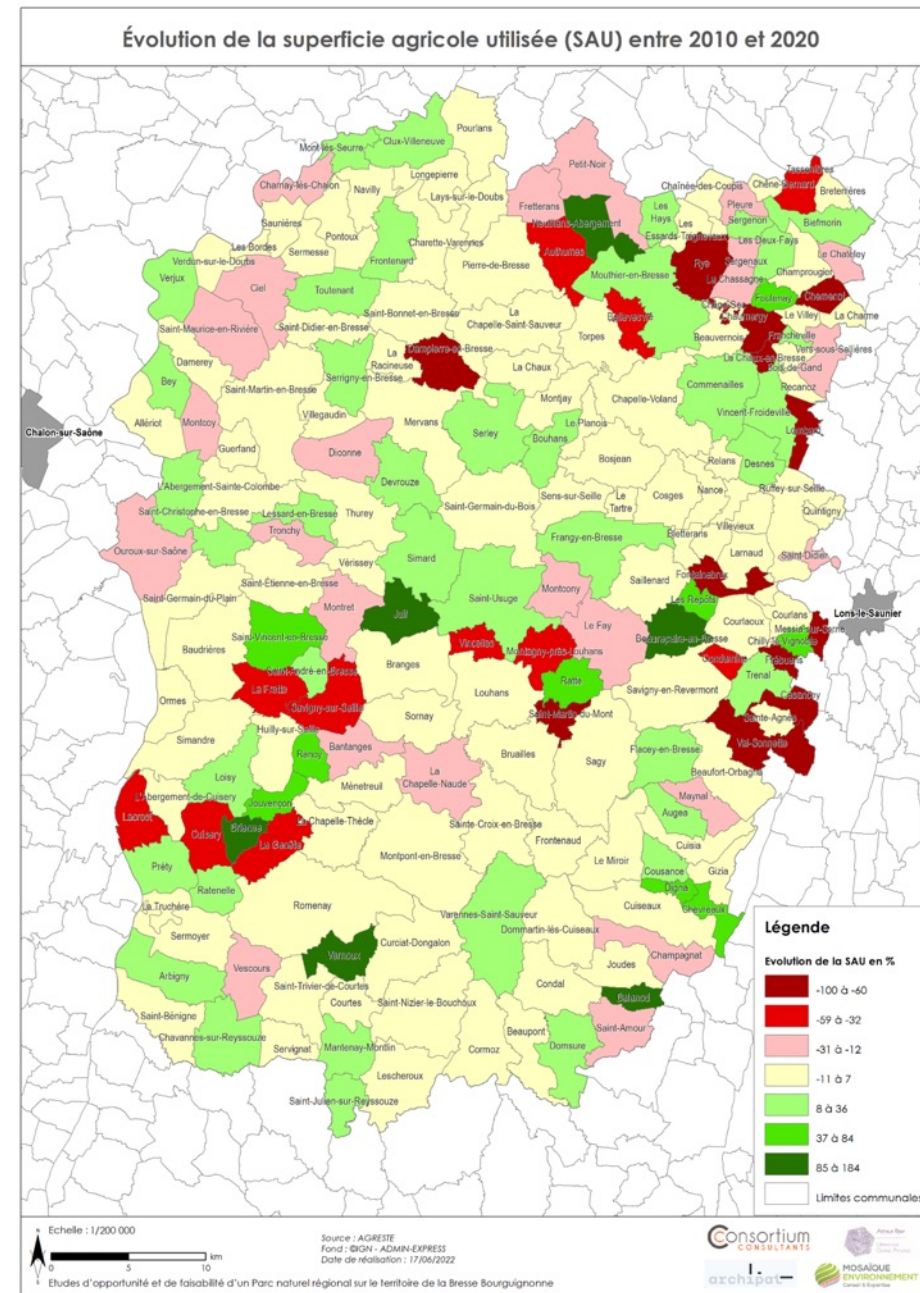
La **SAU du territoire** est de 139 608 ha en 2020 soit **57% du territoire** (51% en BFC) ; elle a perdu 99 ha depuis 2010 (données Agreste 2020). Après une période de nette diminution entre 1988 et 2020, la baisse est plus modérée ces 20 dernières années, sans doute en partie portée par l'augmentation de la SAU sur les zones proches de la Vallée du Doubs.

L'**augmentation de la SAU moyenne par exploitation** se confirme sur tout le territoire, traduisant une concentration de la propriété foncière agricole. En moyenne la SAU est de 175 ha (107 ha en BFC).

Le développement de l'agriculture est fragilisé par le développement urbain et résidentiel particulièrement autour du chalonais et de manière non homogène sur le territoire.

L'**agriculture a façonné le paysage bressan**. Ce sont les pratiques agricoles qui sont à l'origine du paysage bocager encore présent, notamment dans les secteurs où l'élevage reste très présent et dans les communes dont le parcellaire n'a pas été remembré.

Ailleurs les grandes cultures et l'absence de haies laissent apparaître des paysages plus ouverts notamment sur le nord de la Bresse qui est également beaucoup plus plat.



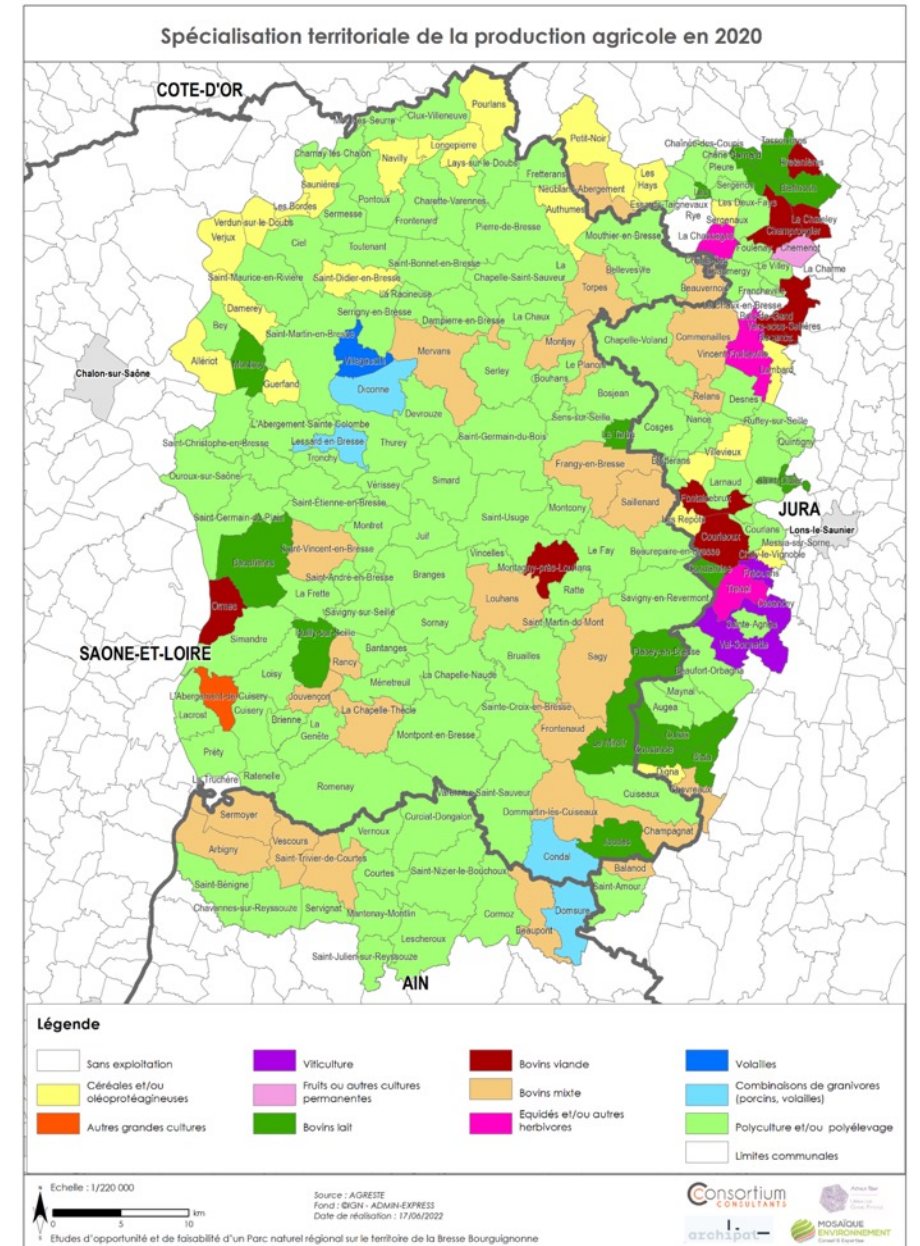
## L'agriculture : une activité diversifiée orientée vers la qualité

### Les filières agricoles du territoire

La Bresse se caractérise par des systèmes de polyculture élevage lait ou viande avec une production de céréales et oléagineux (colza, soja, tournesol) assez développée. Le drainage se développe.

Le territoire compte de nombreuses filières agricoles et une grande diversité des orientations technico-économiques et des systèmes d'exploitations :

- **Polyculture et polyélevage dominant** en Bresse bourguignonne et dans la partie jurassienne du territoire ;
- Les **exploitations laitières et céréalières** sont réparties de manière homogène sur le territoire ;
- Sur le territoire autour de Pierre de Bresse et la partie chalonnaise, on observe une **spécialisation en grande culture** (céréalière, oléo protéagineux) particulièrement sur les communes de Poulans et Authumes avec des exploitations de grande taille.
- **L'élevage bovins (lait et viande)** est très présent sur la partie jurassienne et Bresse Revermont, avec la valorisation Comté ;
- Des **activités maraichères et de floriculture** sont réparties plus ponctuellement en milieu plus périurbain mais restent présentes dans des proportions moindres qu'au niveau régional (source AGRESTE 2020).





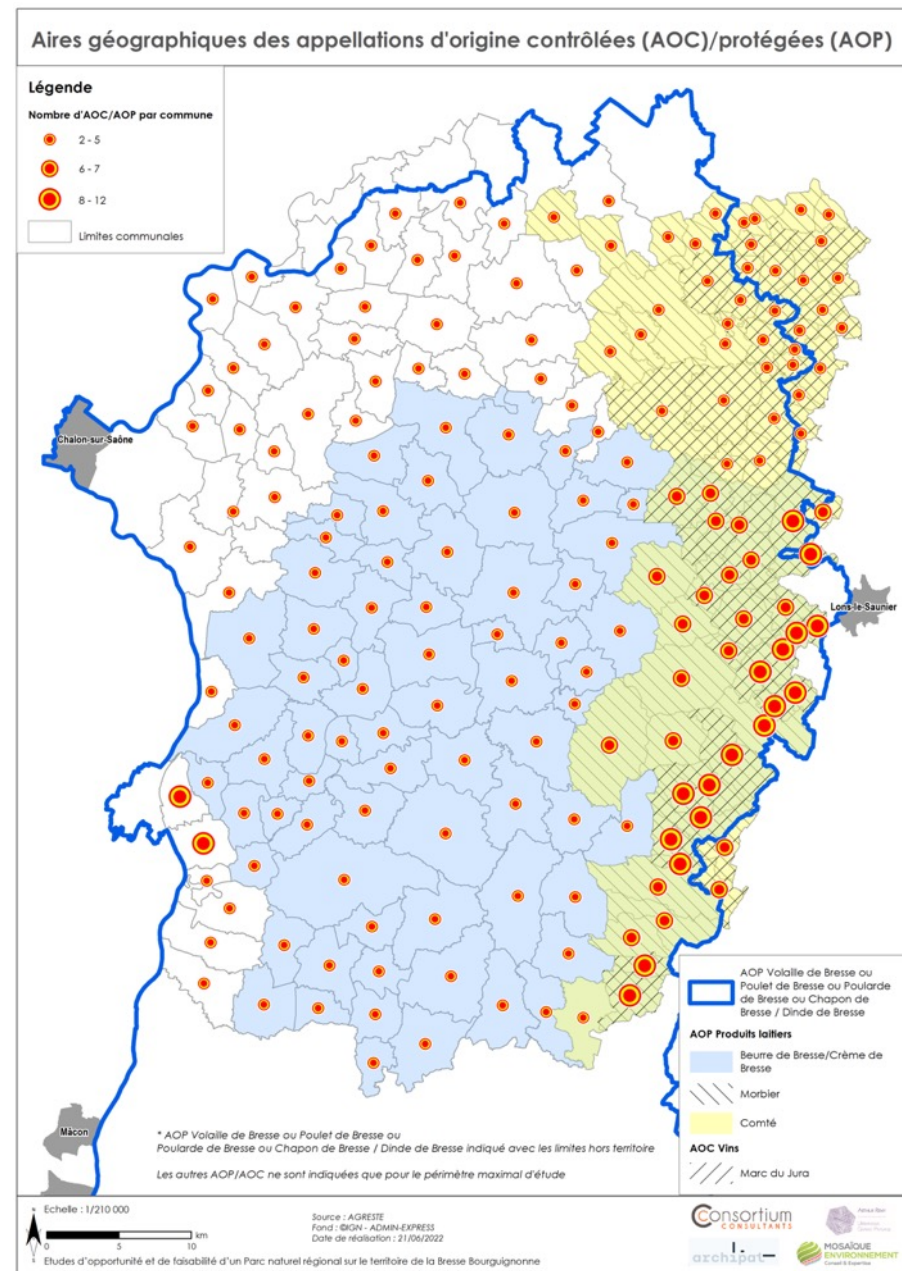
## L'agriculture : une activité diversifiée orientée vers la qualité

### Une agriculture marquée par des productions agricoles de qualité (AOP)

- Sur ce périmètre, on compte 18 périmètres AOP-AOC : Volailles de Bresse, Comté, Morbier, Maconnais, Beurre de Bresse, Crème de Bresse, Dinde de Bresse ainsi que 10 appellations viticoles entre la Saône-et-Loire et le Jura et une eau de vie Marc du Jura. Ces appellations représentent une valeur ajoutée pour le secteur et témoignent des démarches de qualité engagées de longue date au niveau agricole sur le territoire.
- La production brute standard s'élève sur le territoire en moyenne à 1,1 M€ en 2020 et a globalement diminué de 25 600€ en moyenne entre les 2 recensements agricoles (-24% en moyenne dans l'Ain, -26% en moyenne dans le Jura, -7,3% en moyenne en Saône et Loire).

### Circuits courts et autres pistes de développement

- Le marché de Louhans-Chateaufort témoigne d'une activité ancienne (marchés attestés depuis l'époque médiévale à l'ombre des arcades et sous les halles désormais disparues) en matière de circuit-court, avec un marché particulièrement dynamique pour le rayonnement du territoire. Il est labellisé « site remarquable du goût ».
- De nouveaux modes d'organisation de l'activité émergent sur le territoire, via des nouvelles formes juridiques sociétaires et d'associations de producteurs, exemple de « Ventres jaunes » et « Entre Producteurs », présents sur les marchés sur le territoire de la Bresse bourguignonne.
- Des labels Bienvenue à la Ferme et gîtes ruraux permettent de développer de l'agro-tourisme ; ils sont souvent l'occasion de requalification du patrimoine bâti.
- Les potentialités en agriculture biologique existent ici avec une activité qui se développe au niveau régional. Ainsi, la part d'exploitations régionales en agriculture biologique (12 %) proche de celle de la France a triplé entre 2010 et 2020.



## L'agriculture , acteur déterminant de l'aménagement

L'agriculture occupe une place majeure dans l'aménagement de ce territoire. Elle façonne les paysages et contribue à l'entretien des paysages et des milieux naturels ainsi qu'à la biodiversité. La préservation et le développement d'activités agricoles respectueuses de l'environnement sont donc un enjeu essentiel pour tout le territoire.

**Les étangs et zones humides** caractérisent ce territoire : ces espaces particulièrement fragiles nécessitent une prise en charge spécifique au regard des pratiques agricoles. Les captages d'alimentation en eau potable sont nombreux. Par ailleurs, les étangs offrent la possibilité de renforcer la pisciculture.

Des zones NATURA 2000 et de nombreux autres zonages environnementaux couvrant des surfaces exploitées ont été définies compte tenu de la richesse et de la fragilité de ces milieux. Ces zonages permettent de limiter l'incidence de l'activité agricole sur ces milieux, par des pratiques adaptées (arrachage de haies, assèchement de zones humides, périmètre de protection des puits de captage). Leur mise en œuvre a été parfois sur le territoire sujet de tension pour les agriculteurs.

**Le développement de l'urbanisation** sur certaines parties du territoire et particulièrement sur ses franges ouest ont conduit le territoire à se doter d'outils de planification (SCoT) visant à limiter l'expansion de l'urbanisation. La pression urbaine est en effet un élément de fragilisation de l'activité agricole sur tout le territoire. La protection de l'activité agricole passe en priorité par la protection des terres qui sont nécessaires à sa production et son fonctionnement

**Sècheresses et inondations** constituent aussi une des sources importantes de tensions dans la pratique agricole sur ce territoire, entre des périodes de grande sécheresse de plus en plus fréquentes ces dernières années et des périodes d'inondation. La perturbation du cycle annuel de l'eau lié au changement climatique impacte l'activité agricole et ses pratiques.

La Coopérative agricole Bourgogne du Sud en association avec la fédération de chasse 71, l'ONCFS et des exploitants volontaires **expérimente** sur le louhannais, des méthodes d'entretien des haies et de valorisation des produits, notamment sous forme de plaquettes destinées principalement à l'approvisionnement de chaufferies bois.



Crédit photo : © OTPBB/Guillaume ROBERT-FAMY



# Vers un renouvellement agroécologique du modèle de développement agricole ?

- Comment maintenir la diversité du profil agricole en polyculture et élevage, et soutenir l'émergence de nouvelles formes d'exploitations agricoles ? Quelle place dans un projet de Parc naturel régional pour les modèles d'hyperspécialisation et/ou de multi-spécialisation ?
- Comment s'adapter aux évolutions climatiques, préserver les ressources paysagères et environnementales pour préparer la nécessaire transition vers un modèle agroécologique ?
- Peut-on pérenniser les exploitations en milieu péri-urbain (maraichage) et sur les franges du Revermont (élevage) ?
- Quelle place pour l'agriculture biologique ?
- Comment retrouver une attractivité pour le métier d'agriculteur, et faire évoluer le modèle face au vieillissement des chefs d'exploitation ? Comment faire la promotion de ce métier qui contribue au rayonnement du territoire ?
- Comment nourrir les liens entre agriculture et tourisme ?





## 2. Des patrimoines au cœur d'un développement maîtrisé du territoire

## Patrimoines... de quoi parle-t-on ?...

### Les patrimoines, naturel, culturel, paysager, éléments déterminant de la démarche Parc naturel régional

La connaissance des patrimoines d'un territoire constitue un préalable nécessaire pour mesurer l'opportunité de création d'un Parc naturel régional., leur mise en valeur est une condition de la faisabilité d'un Parc naturel régional.

**La qualité et le caractère remarquable des patrimoines sont des éléments déterminants pour le classement d'un territoire en Parc naturel régional.** Ces deux critères peuvent s'apprécier par la présence d'entités reconnues par les dispositifs institutionnels (inventaires et classements, labels, ...) mais aussi par la singularité d'une composante du territoire en référence à une échelle plus vaste, notamment régionale. Cette particularité d'un sous-territoire régional montre **sa rareté et sa valeur patrimoniale** à l'échelle régionale. Enfin, la qualité et le caractère remarquable s'apprécient aussi pour un Parc naturel régional en terme de **vulnérabilité, c'est-à-dire de risque de disparition sous l'effet de différentes pressions sur les patrimoines naturels, culturels, paysagers.**

### Un territoire doté de nombreuses richesses patrimoniales

**Les patrimoines paysager, naturel et culturel constituent quelques unes des richesses territoriales du territoire bressan.**

La connaissance et la valorisation des patrimoines d'un territoire contribuent à lui donner **plus de valeur**, non seulement sur le plan marchand, mais aussi de manière symbolique. La protection et la promotion des richesses patrimoniales modifient favorablement l'image d'un territoire, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur.

Il est proposé ici **une synthèse des éléments majeurs du patrimoine** que l'étude d'opportunité a pu révéler.



© OTPBB/Guillaume ROBERT-FAMY

## Le patrimoine naturel

### Les patrimoines naturels reconnus : l'existence de sites d'intérêts majeurs

- **La réserve naturelle nationale (RNN) « la Truchère-Ratenelle »** créé en 1980 concerne 93,04 ha localisés sur les communes de la Truchère et de Ratenelle au nord de la basse vallée de la Seille. Les milieux les plus emblématiques du site sont la dune continentale et les pelouses, ainsi que les milieux tourbeux (tourbière de transition et tourbière boisée) exceptionnels à si basse altitude.
- **Deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope :**
  - Dans la **Vallée de la Seille** pour préserver des zones d'alimentation, de reproduction, de repos et de survie du **Blongios nain**, une espèce de héron protégée et menacée, ainsi que d'autres oiseaux paludicoles.
  - Dans la **basse vallée du Doubs**, pour la préservation des **oiseaux nicheurs** des grèves protégés et menacés (Guêpier d'Europe, Hirondelle de rivage, Oedicnème criard, Sterne pierregarin) et la protection **des forêts alluviales** favorables au **Castor d'Europe**.
- **Une douzaine de sites Natura 2000** identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. On peut distinguer :
  - Les sites du Val de Saône avec leurs Prairies alluviales et forêts inondables, (dont le Rôle des Genêts très menacé à l'échelle européenne) et des plantes à forte valeur patrimoniale
  - Les sites de la Seille : Dunes des charmes, tourbière de la Truchère et prairies de la Basse Seille
  - Les sites de la basse vallée du Doubs qui présente un intérêt biologique majeur tant floristique que faunistique (nombreuses espèces et habitats d'intérêt communautaire), lié essentiellement à la dynamique fluviale.
  - Les sites de la Bresse Jurassienne dont les étangs constituent un site exceptionnel de nidification et d'étape pour l'avifaune. Héron pourpré, Blongios nain, Faucon hobereau, Busard des roseaux, Martin pêcheur, figurent parmi les espèces les plus remarquables, certaines trouvant là leur seul site de nidification en Franche-Comté. Ils abritent également 12 habitats d'intérêt européen (habitats aquatiques, forestiers, prairiaux), 16 espèces d'intérêt communautaire (2 plantes et 14 espèces animales).

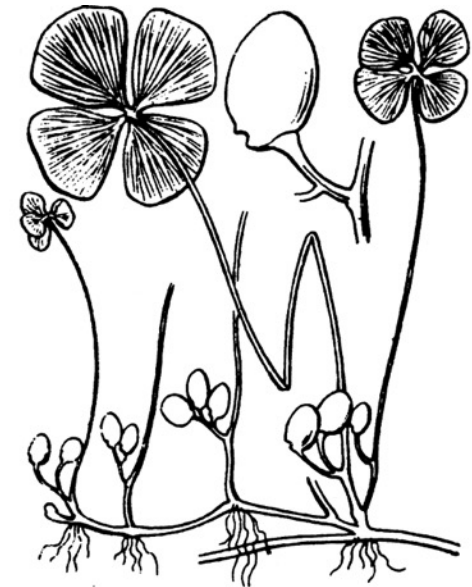
### Les patrimoines naturels recensés, potentialités pour le Parc naturel régional

- **Une cinquantaine de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** qui offrent des potentialités biologiques importantes et qui abritent, pour une quinzaine d'entre elles, une ou plusieurs espèces ou habitats rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire.
- **Environ 500 zones humides** (comprend les plans d'eau et les zones humides de plus de 4ha) concernent le périmètre d'étude. Elles représentent environ 18 000 ha.

#### Les enjeux patrimoniaux pour le Parc naturel régional

La biodiversité bressane est soumise à diverses menaces (liste non exhaustive et non hiérarchisée) :

- le développement urbain
- la mortalité de la faune liée aux activités humaines (circulation automobile, collisions avec les lignes électriques et les éoliennes, ...)
- la fragmentation de l'espace naturel et agricole
- la dégradation des corridors écologiques
- la pollution lumineuse
- l'évolution des paysages agricoles : régression des haies, arbres têtards, mares et petites zones humides, l'extension des grandes cultures au détriment des prairies naturelles ...
- la modification de pratiques agricoles (fauche plus précoce, pesticides)
- la déprise sur certains habitats naturels
- l'entretien défavorable des bords de parcelles agricoles, des talus routiers et bords de chemins.



*la Fougère d'eau à quatre feuilles, plante d'intérêt communautaire (annexe II directive Habitats) à haute valeur patrimoniale*

## Le patrimoine naturel, en bref ...

### Les richesses et caractéristiques du patrimoine naturel

- Richesse des vallées alluviales avec 4 types de prairies inondables (avec faune et flore typique), des forêts alluviales relictuelles (hérons arboricoles, castor d'Europe), des grèves pour la basse vallée du Doubs (Guêpier d'Europe, Hirondelle de rivage, Œdicnème criard, Sterne pierregarin)
- Richesse des étangs avec végétation aquatique et riveraine abritant une faune particulière (hérons paludicoles et arboricoles, canards, grèbes, passereaux paludicoles)
- Bocage favorable à des oiseaux en régression (Pie-grièche écorcheur, Huppe fasciée, Chevêche d'Athéna) et aux chauves-souris, tritons dans les mares
- Quelques espèces rares des cultures comme le Vanneau huppé et le Busard cendré
- Diversité de la faune forestière : Chevreuil, pics, Busard Saint-Martin, Aigle botté Sonneur à ventre jaune
- Des sites naturels originaux et uniques en Bresse : dunes éoliennes de la Truchère et de Sermoyer, tourbière de Pont de seille, milieux rocheux de Cuiseaux

### Le patrimoine naturel typique de la Bresse, à mieux reconnaître avec le Parc naturel régional

- Une grande variété d'étangs (600 pour l'ensemble du périmètre de réflexion)
- Des plateaux agricoles autrefois bocagers (polyculture élevage) aujourd'hui orientés vers les grandes cultures
- Le bocage typique du paysage bressan relictuel
- Une forêt morcelée dominée par la chênaie-charmaie
- Des prairies humides en régression
- Des petits cours d'eau
- Des mares



*Blongios nain, S. Nicole*



*Triton crêté (ed. Nathan), lié aux mares*



*Chevêche d'Athéna (de. Nathan), oiseaux du bocage*



## Le patrimoine historique et culturel

- **Approche historique : La Bresse, les Bresses.** Historiquement, le terme de Bresse est associé au département de l'Ain. **Il existe en réalité différentes Bresses**, aux origines historiques / politiques diverses, qui forment aujourd'hui un territoire continu de Chalon-sur-Saône à Bourg-en-Bresse ainsi qu'une partie du Jura. La Bresse est un territoire stratégique convoité (ducs de Savoie, ducs de Bourgogne, etc.) qui s'est construit peu à peu autour d'une histoire politique et juridique commune. Les différentes appellations de Bresse apparaissent récemment (XIXe et XXe siècles) dans une volonté toujours plus prégnante d'autonomie administrative.
- **Approche architecturale : Des politiques patrimoniales différentes.** Malgré quelques différences localisées, **la Bresse se caractérise sur l'ensemble de son territoire par une architecture typique et homogène, profondément liée à ses paysages (matériaux, mises en œuvre) qui accueillent un habitat rural plutôt dispersé.**

Les caractéristiques de cette architecture, particulièrement visibles à l'échelle du paysage, ont tendance à s'étioler depuis l'Entre-deux-guerres. Les techniques de charpente et d'assemblage traditionnels comme les matériaux locaux (carrons, briques, pisé) ne sont plus réinterprétées. Plus généralement, l'habitat souffre d'une certaine standardisation qui fragilise le paysage. Le bâti ancien ne dispose que d'une reconnaissance récente et inégale. Il est particulièrement protégé en Bresse savoyarde, et demeure plus vulnérable dans le reste de la Bresse (ce sont plutôt les églises et les châteaux qui sont protégés au titre des monuments historiques) où il est soumis à des changements d'usage parfois impactant pour l'architecture.

- **Approche culturelle : Parler bressan, gastronomie, artisanat...** La Bresse jouit d'une grande richesse de savoir-faire et hérite de traditions agricoles et artisanales anciennes, toutes liées à son caractère rural.

Ces caractéristiques sont recensées dès le début du XIXe siècle, dans une volonté explicite de revendication identitaire. L'image de la ruralité bressane est exaltée et parfois exagérée, sur la base de critères ethnologiques plus ou moins idéologiques. La Troisième République naissante plébiscite les identités locales. C'est dans ce contexte que Gabriel Jeanton présente une grande Bresse unifiée (sans sous-divisions) à l'Exposition Internationale de 1937. Il met à l'honneur le folklore de la ruralité bressane, encore présent dans l'imaginaire actuel



Ferme bressane.  
La Bresse bourguignonne, Ecomusée de la Bresse bourguignonne



Ebéniste à l'œuvre et armoire bressane. Guide découverte – Eco musée de la Bresse Bourguignonne

### Un patrimoine matériel et immatériel à identification forte

#### Langue régionale :

- Limite langue d'oïl / franco-provençal
- Parler bressan

#### Artisanat :

- Mobilier bressan / chaisiers / pailleurs
- Terre cuite / poterie
- Costumes (roulière) / chapeaux (cocardiau)
- Carronnières / tuileries

#### Gastronomie / terroir :

- Volaille de Bresse
- Maïs (ventres jaunes)



Photographie d'un groupe folklorique posant devant la porte de Romenay dans le cadre de l'Exposition internationale de Paris de 1937 – guide découverte – Eco musée de la Bresse Bourguignonne

## Le patrimoine paysager

En Bresse Bourguignonne, le territoire est constitué de **quatre structures paysagères** :

- **Une plaine labyrinthique, contrastée et faiblement ondulée** : Il s'agit d'un système de micro-paysages rythmant la plaine, oscillations entre des clairières agricoles et des parcelles plus bocagères, d'où se développent des contrastes répétitifs, voire monotones
- **Un paysage intime, homogène mais diversifié** : Dans ce paysage, se répètent à l'envie les mêmes motifs : bocage, rivière, champ, boisement, clairière, fermes, villages.
- **Une eau omniprésente, mais discrète**. L'eau est une caractéristique fondamentale du socle géographique des paysages de Bresse. Bien que les nombreux ruisseaux et cours d'eau composant ce territoire soient marqués par des ripisylves, l'eau reste très discrète et sa découverte se fait, généralement, à l'occasion d'un franchissement.
- **Un territoire largement mais discrètement habité**. Si la ferme bressane aux caractéristiques architecturales affirmées est l'une des singularités principales de ces paysages, l'urbanisation reste peu visible, bien que les hameaux, bourgs et villages soient nombreux. Ainsi, les paysages ne sont pas marqués par des silhouettes villageoises caractéristiques.

**Les extensions proposées dans le cadre du nouveau périmètre introduisent de nouvelles logiques paysagères**

**La Vallée du Doubs**, ensemble que l'on peut alors considérer comme un ensemble unique, et non plus comme un sous-ensemble de la vallée de la Saône pour traiter l'extension est

**La Bresse jurassienne** ressemble peu à la Bresse bourguignonne. Ces deux Bresses partagent des fondamentaux (plaine alluviale hydromorphe), mais révèlent aussi des spécificités propres (apparition de clochers boules émaillés, disparition des fermes à colombage, apparition de la ferme comtoise).

**L'extension vers le Revermont** donne une cohérence en intégrant son piémont et ses coteaux sur l'ensemble de la longueur Est du périmètre. Espaces de très fortes qualités paysagères, le Revermont joue avec la Bresse bourguignonne par sa situation de balcon.

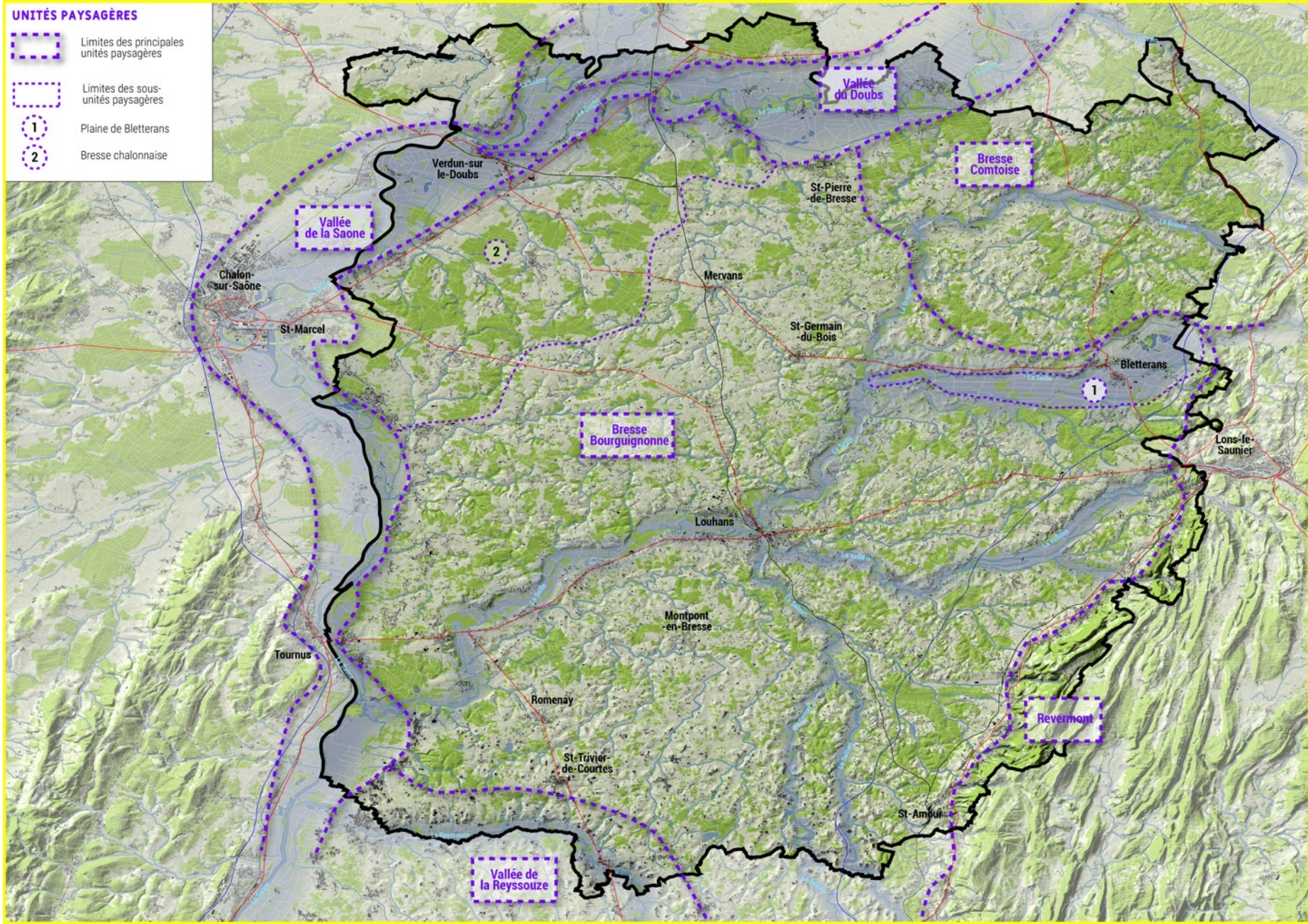
**La Vallée de la Reyssouze** enfin, est assez ouverte et possède une ampleur dont ne dispose pas aujourd'hui la vallée de la Seille. Son coteau peut faire limite entre un système de perception très interne et intime dans la Bresse bourguignonne et un système de perception beaucoup plus large dans la vallée de la Reyssouze. Les bourgs ne s'accrochent pas de la même manière au coteau. Elle pourrait devenir un élément de limite paysagère sud du futur Parc naturel régional.

### Les éléments singuliers qui participent à l'identité du territoire :

- Sa grande et vaste homogénéité ;
- Le bocage bressan ;
- La volaille de Bresse et le maïs
- La ferme et le hameau, isolés du bocage.

**NB** : les expertises paysagères non totalement finalisées à ce stade n'ont pas permis une analyse plus fine du territoire ; ceci devrait être réalisé durant l'été e venir compléter cette 1ère approche.







## Des patrimoines au cœur d'un développement maîtrisé du territoire ?

- Comment l'intervention sur certains sites naturels remarquables (protections réglementaire ou contractuelles) permettra-t-elle une mise en valeur du territoire, une action positive contre la fragmentation de l'espace naturel ou agricole et le soutien à un développement écoresponsable ?
- Comment, à partir d'une meilleure connaissance des richesses culturelles du territoire, promouvoir ses caractéristiques architecturales, ses savoir-faire locaux et son artisanat ?
- Comment préserver et maintenir la qualité paysagère de l'ensemble du territoire et notamment du bocage dans le cœur de Bresse ?
- Comment lutter contre la fermeture paysagère des cours d'eau ?



# 3. Quelle valorisation touristique et éducative des atouts naturels et culturels du territoire?

## L'offre culturelle

### Les lieux culturels

Plusieurs lieux culturels sont recensés sur le territoire, on trouve notamment :

- L'Ecomusée de la Bresse bourguignonne, créé en 1981, qui est un lieu de conservation, de transmission et de mise en valeur de l'ensemble des cultures de l'espace bressan. C'est également un outil prenant part à l'attractivité du territoire via le développement de prestations touristiques et la mise en œuvre d'actions culturelles. Aujourd'hui 13 sites culturels sont organisés en réseaux autour de l'Ecomusée et du château départemental de Pierre-de-Bresse.
- Un nombre non négligeable de musées gérés par des associations (notamment ceux qui se sont regroupés dans le cadre de la Musarde – musée du vélo, de la collection, de l'ours, Atelier du Port, Etang de Jean...)
- L'hôtel-Dieu de Louhans, qui abrite également le musée d'histoire et de culture des sourds, constitue lui aussi une incontestable richesse culturelle pour le territoire.
- Sont également présents sur le territoire des lieux culturels : le village du livre et le Centre Eden à Cuisery, La Grange rouge à la Chapelle-Naude, l'Espace d'Artagnan à Sainte-Croix, la Tour Saint- Pierre à Louhans, la ferme de la forêt à Courtes...
- Depuis les années 2000, les bibliothèques et les médiathèques ont fait l'objet d'une politique active de la part des municipalités.

### Programmations et animations culturelles

- Cuseaux accueille tout les deux ans une grande manifestation artistique et culturelle dans le cadre de la biennale Cuseaux Pays des Peintres. Louhans et Cuisery propose des parcours de découvertes historiques aux visiteurs.
- Les très nombreuses associations culturelles que compte la Bresse, notamment celles qui sont regroupées dans le cadre de la Fédération BRIXIA ou de Patrimoine des Pays de l'Ain, organisent régulièrement des expositions, des animations culturelles, des fêtes locales traditionnelles (Les Reugnes), parfois dans des lieux patrimoniaux.
- Louhans et Cuisery ont une saison culturelle et disposent de locaux qui permettent ces programmes (un Théâtre classé à Louhans).



© QTPBB/Guillaume ROBERT-FAMY



## L'offre touristique et de loisirs

Le territoire bénéficie d'un **positionnement touristique privilégié** à l'échelle régionale, à proximité immédiate des vallées de la Bourgogne et du Jura qui constituent deux destinations touristiques à rayonnement national voire international et qui représentent aujourd'hui des réservoirs touristiques importants pour le territoire bressan.

La Région bénéficie d'une image de destination touristique attractive, notamment pour une **clientèle jeune et familiale** qui évoque généralement l'authenticité et la qualité des terroirs. L'économie touristique bressane reste cependant insuffisamment valorisée aujourd'hui, notamment en Bresse bourguignonne.

**Le tourisme vert et de loisirs** est particulièrement actif sur le territoire, son activité repose principalement sur le cadre naturel et paysager du territoire et propose une large gamme de circuits de découverte, en lien avec les itinéraires de randonnée qui participent à la valorisation du patrimoine bâti et paysager bressan.

**Le patrimoine vernaculaire, bâti et paysager** du territoire est riche et diversifié et représente une porte d'entrée touristique importante. Dans cette optique, le territoire est partie prenante du réseau départemental des **voies vertes** qui recense plus de 200 km d'itinéraires sécurisés auxquels s'ajoutent 900km de vélo routes et boucles de cyclotourisme. On notera aussi la voie verte de Desnes à Chaumergy et la voie verte La Traverse (d'Attignat à Saint Trivier-de-Courtes). Un sentier des maisons bressanes existe également à Commenailles.

Dans le même esprit, les circuits touristiques (« Bresse pittoresque », « Du côté du Revermont, Cœur de Bresse », « La Bresse sous toutes ses facettes », « Follement passionnante ») empruntables en voiture ont été instaurés par l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne. Ils invitent à la contemplation du paysage et à la découverte du terroir. L'ensemble de ces parcours sont de forts vecteurs de l'image du territoire.

En Bresse bourguignonne, l'**offre d'hébergement touristique** se positionne sur des structures de gamme intermédiaire et se concentre principalement au sein des communes de la centralité

bressanne et des pôles d'équilibre. L'offre en hébergement semble essentiellement tournée vers le plein-air (campings, aire de camping-cars) en lien avec le tourisme vert (découverte de la nature) avec un déficit d'hébergement collectif et une offre hôtelière (clientèle de loisirs et d'affaires) peu développée mais non saturée.

### Les atouts du territoire

- Un paysage qualitatif propice au développement touristique des exploitations agricoles souhaitant s'orienter vers de la pluriactivité.
- La présence d'AOP constitue une très forte valeur ajoutée pour le territoire en termes économique et paysager. Il s'agit d'un important potentiel touristique des paysages d'élevage et du tourisme gastronomique.
- Des filières sont décrites comme « à fort potentiel » du côté du secteur du Pays Lédonien notamment :
  - La filière touristique des lacs, rivières et cascades
  - La filière œnotourisme qui vise à accroître les retombées économiques du tourisme sur les territoires viticoles, à professionnaliser les acteurs de la filière et à enrichir et rendre lisible l'offre œnotouristique.
  - La filière thermale, avec les Thermes Lédonia, est un atout pour l'attractivité et le rayonnement du Pays lédonien et alentours, qu'il convient de valoriser.
- Des projets autour de l'Eau et notamment le projet de développement touristique « La Seille navigable » affiche la volonté d'affirmer les portes d'entrée naturelles et paysagères du territoire.

Un tourisme qui repose essentiellement sur des activités non marchandes (randonnées, baignade, découverte de sites naturel et bâti) qui offre de réelles complémentarités dans les activités proposées (nature, œnotourisme, gastronomie ou thermalisme) et entre secteurs touristiques. La création d'un Parc naturel régional permettrait au territoire de gagner en notoriété.

## Le potentiel de développement touristique

- Les différentes compositions du territoire présentent des spécificités touristiques. Les SCoT du territoire préconisent un tourisme vert, un tourisme diversifié, un tourisme renouvelé avec une part d'agritourisme, de tourisme culinaire, de tourisme patrimonial et d'éco-tourisme. L'offre touristique est encore peu identifiée à l'échelle nationale malgré un potentiel de développement réel et une volonté politique locale.
- **Plusieurs enjeux sont identifiés**
  - Poursuivre la **valorisation du patrimoine architectural et paysager** de la Bresse par la promotion des différentes « portes d'entrée » touristiques.
  - Permettre la transition d'un tourisme de passage à un véritable « tourisme d'étape » en proposant **une offre d'hébergement touristique attractive et diversifiée, une offre de tourisme expérientiel et éducatif comme on en trouve dans les Parcs naturels régionaux.**
  - Accompagner le développement d'une véritable « **image territoriale** » Bresse clairement identifiée à ses qualités patrimoniales et au service du rayonnement du territoire
  - Permettre **le développement du tourisme fluvial** grâce à la forte présence de l'eau sur le territoire



Crédit photo : © OTPBB/Guillaume ROBERT-FAMY



# Quelle valorisation touristique et éducative des atouts naturels et culturels ?

- Quelle prise en compte des enjeux écologiques dans le développement touristique ?
- Comment mieux valoriser les patrimoines du territoire à la fois auprès des touristes et des habitants ?
- Comment toucher tous les publics et adapter l'information pédagogique au public cible ?
- Comment créer un lien positif entre le territoire et les jeunes et développer ainsi un sentiment d'appartenance ?
- Comment mieux associer les établissements scolaires à la valorisation des atouts du territoire ?

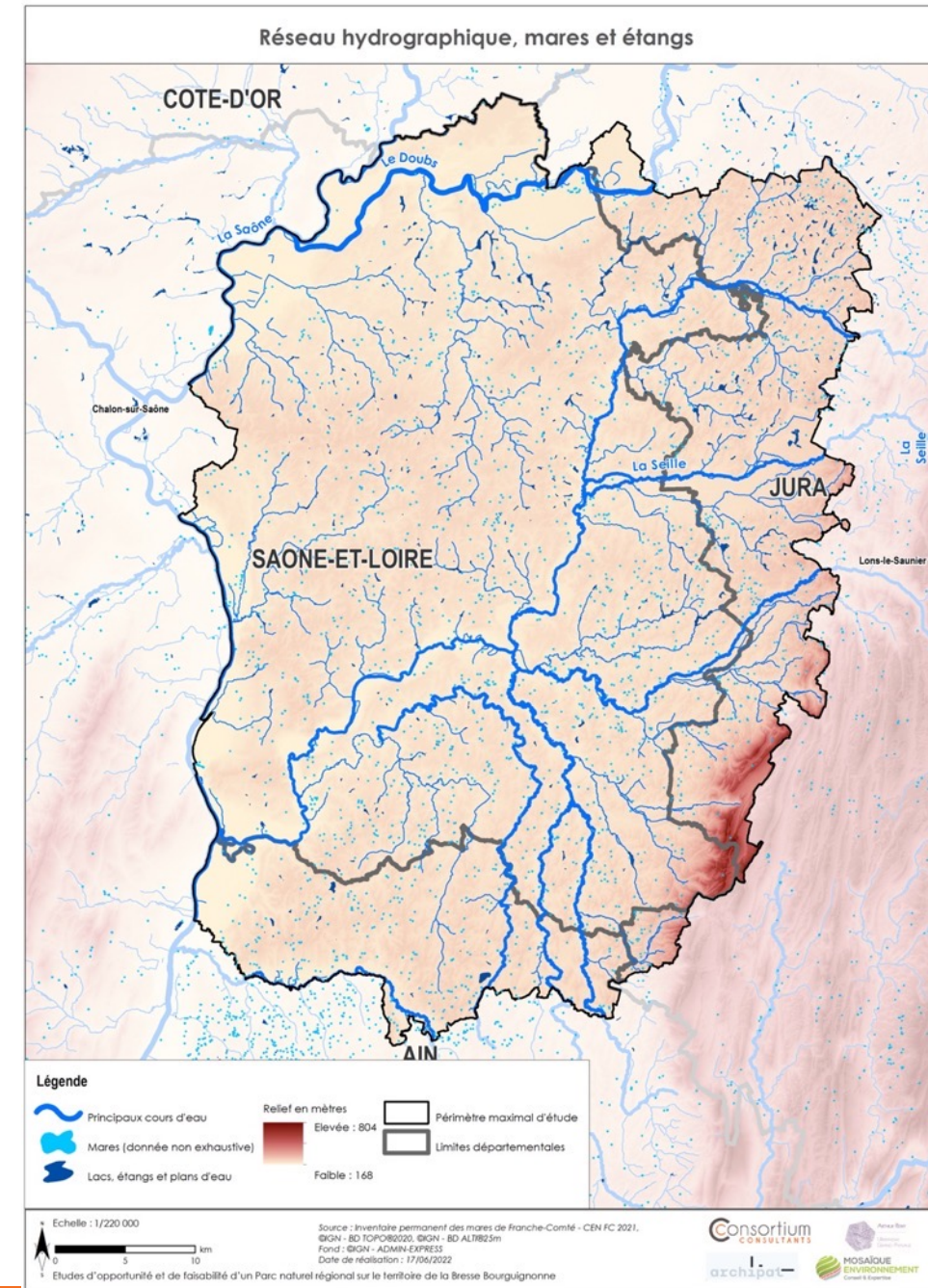




# 4. Vers une expérimentation d'une nouvelle gestion de l'eau ?

## L'eau, un bien commun

- **L'eau** est source de vie pour la planète, pour l'homme, pour les écosystèmes. Indispensable à la plupart des activités humaines, qu'elles soient agricoles, industrielles ou domestiques, elle est un vecteur d'échanges. On observe aujourd'hui une explosion de la demande mondiale, des pollutions et des dégradations de sa qualité. En France, plus de la moitié des milieux humides ont été détruits au cours du siècle dernier en raison de l'urbanisation, de l'intensification de l'agriculture ou de pollutions diverses. La Bresse n'est pas épargnée par ces évolutions.
- **La Bresse est un pays d'eau.** Constellé d'un **millier d'étangs** et d'un **vaste réseau de mares**, une des caractéristiques de ce territoire est de présenter des sols très compacts qui retiennent beaucoup l'eau. Ces sols hydromorphes sont favorables à l'apparition de zones humides plus ou moins riches suivant le contexte dans lequel elles se situent.
- Les milieux patrimoniaux les plus remarquables bénéficient de **mesures de protection** ; le territoire d'étude abrite des milieux bénéficiant de mesures de protection de type réserve nationale (la Truchère) et arrêtés préfectoraux de protection des biotopes et des sites du réseau Natura 2000, visant à préserver les richesses naturelles tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales. Il s'agit principalement de milieux humides réunissant des prairies et forêts inondables, des territoires de la basse vallée du Doubs, du Val de Saône et de la Seille ainsi que des zones en Bresse jurassienne, milieux de grande valeur biologique dont les équilibres et la richesse sont intimement liés à la présence de l'eau.
- **Le réseau hydrographique** est représenté principalement par les vallées de la Saône, du Doubs, de la Seille et de la Reysouze. Un ensemble de cours d'eau, plus ou moins conséquents, draine le plateau et s'évacue dans la Seille, qui se jette par la suite dans la Saône, à La Truchère tout comme le Doubs, qui rejoint la Saône à Verdun-sur-le-Doubs. Chacun de ces cours d'eau s'exprime dans le paysage par ses caractéristiques et ses ambiances propres. Les vallées alluviales de la Seille et du Doubs, offrent également des habitats remarquables pour les espèces inféodées aux zones humides et notamment pour les oiseaux.



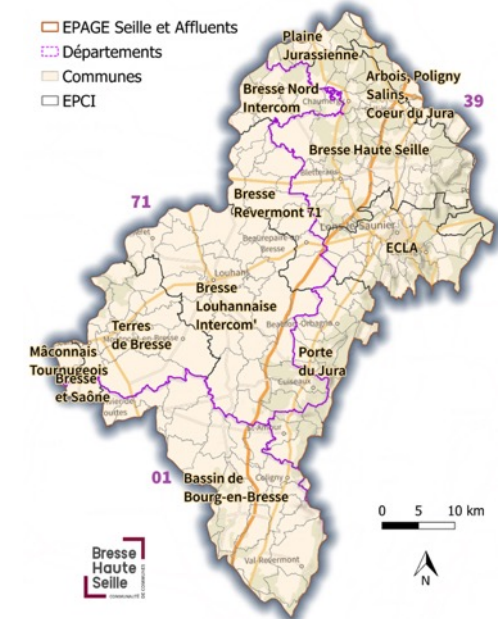
## Menaces et fragilités du territoire vis-à-vis de la gestion de l'eau

- **La préservation de cette ressource**, tant en terme de quantité que de qualité, est un enjeu majeur pour le développement durable de ce territoire. Au cœur des équilibres entre la nature et l'homme, l'eau comporte une dimension transversale et mérite d'être l'objet de la plus grande attention pour la préservation de ce milieu, pour la qualité de ses paysages, pour son développement touristique ou agricole, ...
- **Un risque inondation bien présent**
  - Le risque inondation concerne toutes les communes du val de Saône mais aussi les nombreuses communes traversées par des cours d'eau. Louhans, situé à la confluence de la Seille et du Solnan est particulièrement vulnérable.
  - Ce risque inondation est partiellement encadré par des outils réglementaires . Des PPRI couvrent les communes du val de Saône et de la Seille ainsi que la basse vallée du Doubs.
  - L'organisation de l'exercice de la compétence GEMAPI est en cours sur le bassin versant de la Seille, à l'échelle interdépartementale avec la création d'un EPAGE.
  - Pour la prévention des inondations, les **zones humides jouent un rôle important en régulant les régimes hydrologiques. En effet, elles ont un rôle de zone tampon** en « absorbant » momentanément l'excès d'eau de pluie pour le restituer progressivement lors des périodes de sécheresse dans le milieu naturel (fleuves et rivières situés en aval). Elles participent ainsi à la diminution de l'intensité des crues et soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage. D'où l'importance de leur entretien sur le territoire.
- En parallèle des risques d'inondation, **le territoire subit des périodes de sécheresse estivale de plus en plus fréquentes** depuis plusieurs années. Face à ces risques et compte tenu des évolutions de l'agriculture vers davantage de cultures, les agriculteurs développent des bassins de retenues d'eau, source de tension sur la ressource en eau. Dans une perspective de valorisation à la fois agricole et écologique, pour pallier les manques d'eaux en période de sécheresse tout en facilitant l'accroissement de la biodiversité animale et végétale, des expérimentations pourraient être envisagées comme cela peut se faire dans d'autres parcs naturels régionaux. Le territoire aurait tout intérêt à lancer ce type d'expérimentation face à cette pression sur la ressource.
- **Concernant la qualité de l'eau**, elle est considérée comme médiocre et variable sur le territoire. Il existe des sources de rejets et de pollutions importantes comme :
  - des pollutions industrielles de l'eau dont certaines importantes (Cuiseaux et Louhans) ;
  - des stations d'épurations qui sont en surcharge et sont donc polluantes.
  - Des pollutions d'origines agricoles.
- Enfin, des pressions sur les cours d'eau liés au développement des Energies renouvelables se font jour.



## Menaces et fragilités – des outils pour agir

- La **gestion des milieux humides comme la Bresse est une pratique qui nécessite de grandes attentions**. Intimement liée aux pratiques agricoles, l'équilibre de ces milieux dépend en partie des pratiques agricoles et de leurs évolutions. Plus largement, c'est **l'ensemble des gestionnaires de ces espaces** qui sont les garants de la conservation de ces milieux.
- Ainsi, la diminution de la fauche dans certains espaces diminue les espaces propices à la nidification, l'abandon de certaines parcelles entraîne reboisement et fermeture d'espaces ou le morcellement des espaces ouverts et la réduction des territoires de reproduction de l'avifaune (val de Saône). Ailleurs (Basse vallée de seille), l'élevage traditionnel et extensif est le garant de la qualité des écosystèmes prairiaux alluviaux, l'intensification de ces pratiques entraînant la dégradation voire la destruction de ces milieux. La déprise est aussi susceptible d'entraîner la fermeture des tourbières et des dunes sableuses. En Basse vallée du Doubs, les évolutions de l'agriculture vers davantage de cultures ont pour conséquence une très nette dégradation de la qualité des eaux, tant pour les teneurs en nitrates qu'en pesticides.
- **Les fragilités de la ripisylve** reposent sur sa dégradation récente, fruit d'entretiens beaucoup trop drastiques éliminant une part majeure de la végétation mais également du curage ou de la rectification d'une partie des linéaires de nombreux cours d'eau bressan. Elle est aussi pénalisée par l'absence de gestion concertée et partagée et par une grande méconnaissance de ses intérêts par les propriétaires riverains des cours d'eau qui ont pourtant la charge de son entretien.
- Compte tenu des enjeux liés à la gestion de l'eau, de nombreux organismes prennent en charge pour tout ou partie la gestion de celle-ci dans le cadre des réglementations existantes.
- Récemment, **l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)** bassin versant Seille et affluents a été créé (2022) afin de mettre en œuvre la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Seille et de ses affluents, territoire anciennement pris en charge par 13 EPCI et 4 syndicats de rivières.



# Vers une expérimentation d'une nouvelle gestion de l'eau ?

Dans ce territoire où la gestion de l'eau mérite toutes les attentions

- Comment expérimenter de nouvelles pratiques de gestion de l'eau dans une perspective agro-écologique ? Comment protéger les écosystèmes aquatiques tout en les mettant à jour pour pouvoir utiliser plus d'eau avec des pratiques écoresponsables ?
- Comment conforter le potentiel d'accueil de la biodiversité sur ce territoire ? Quelles expérimentations peut on envisager ?
- Comment faire de cette ressource un atout préservé pour un développement maîtrisé de la Bresse, attractive pour des résidents permanents et des touristes ?
- Comment mieux partager l'eau entre ses multiples usagers, dans le respect des différences de besoins et de la biodiversité ?



# 5. Quels enjeux paysagers et environnementaux vis-à-vis de l'urbanisation et de l'aménagement ?



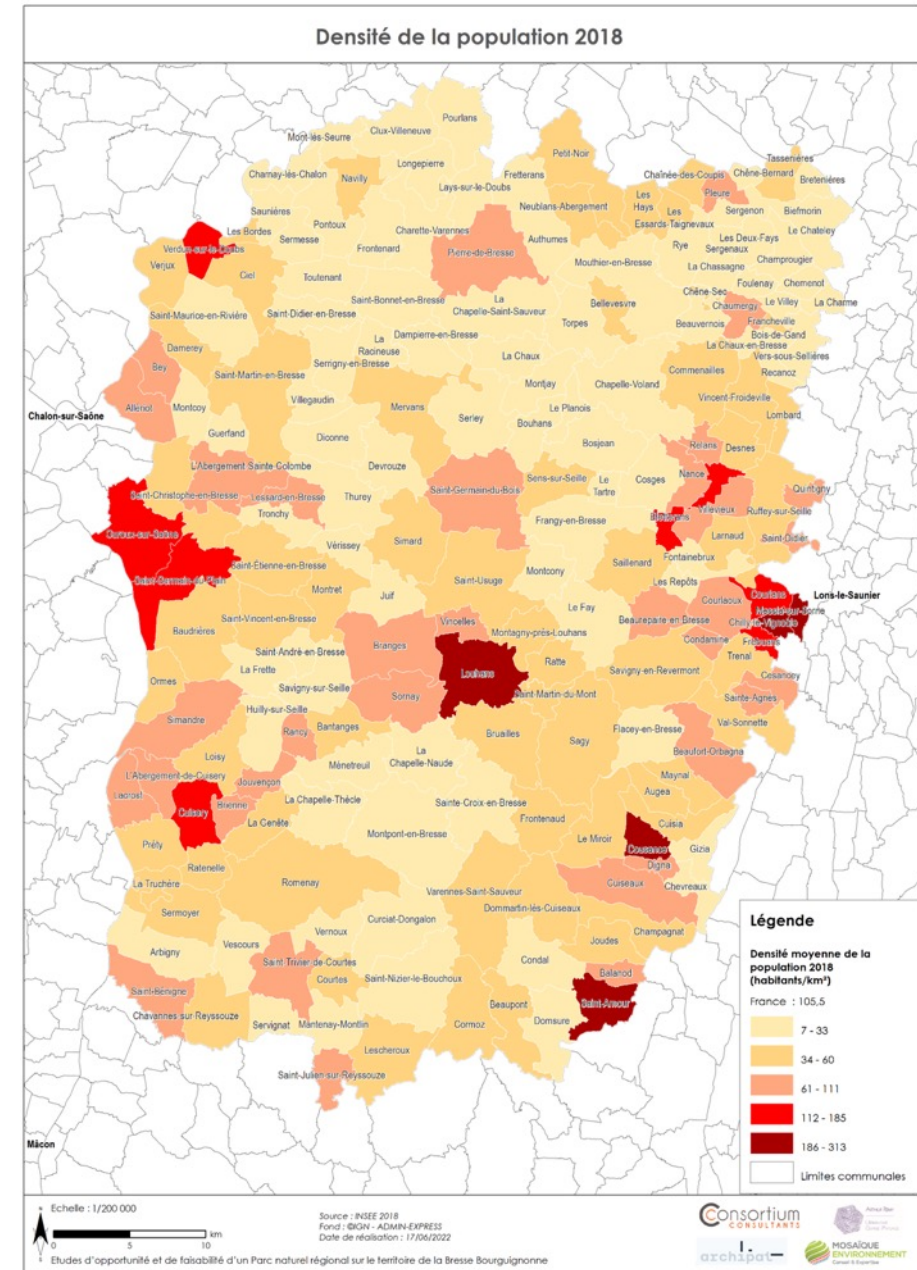
## Un territoire peu dense attractif

### Un territoire au dynamisme démographique toujours soutenu

- Caractérisé par un habitat diffus, la Bresse est un territoire rural peu dense (47,1 hab/km<sup>2</sup> contre 58,8 hab/km<sup>2</sup> pour la Région Bourgogne France Comté et 105,5 hab/km<sup>2</sup> pour la France). **Il est d'une densité comparable à la densité moyenne des Parcs naturels régionaux** qui en 2009 se situait à 46,2 hab./km<sup>2</sup>.
- Ce territoire compte, en 2018, **115 959 habitants**. La population augmente régulièrement sur le territoire avec un **taux de croissance de 0,13%** sur la période **2013 – 2018** contre **1%** sur la période **2008 – 2013**. En Bourgogne Franche Comté sur la période 2013 – 2018 le taux de croissance de la population est négatif (diminution de 0,9%). **La croissance est pour une large partie due au solde migratoire**.
- Dans l'aire d'influence de Chalon-sur-Saône et de Bourg-en-Bresse, dans une moindre mesure Lons-le-Saunier, la Bresse est un territoire attractif **pour de nouveaux habitants actifs et retraités originaires du Rhône, de la Saône et du Jura**. Ces nouveaux venus font évoluer les besoins en équipement, en service, en logement.

### Une demande de logement soutenue

- **Sur ce territoire de plus en plus résidentiel, les besoins en logement sont importants**, du fait du desserrement des ménages et de l'augmentation de la population.
- L'habitat individuel est largement dominant (88,7% contre 64,3 pour la Région BFC). Ce taux est supérieur à celui de la moyenne des Parcs naturels régionaux (81% en 2009) et correspond bien au caractère rural de ce territoire recherché par de nouveaux habitants.
- Les résidences secondaires représentent un peu plus de 9% du parc de logement, soit légèrement supérieur à la moyenne régionale (7%).
- Le Parc de logement est composé de plus de 75 % de T4 ou plus, en raison d'une majorité de maisons individuelles. Ce parc est vieillissant et les besoins de rénovation thermique notamment et d'adaptation au vieillissement de la population sont nombreux. L'offre locative est assez faible.



## Une consommation de foncier qui nécessite des anticipations

Traditionnellement, **l'habitat en Bresse est dispersé**. Le développement de l'urbanisation s'est effectué principalement le long des axes routiers. Les principales fonctions des sols artificialisés sont liées à l'urbanisation. Le développement de l'habitat se traduit par une consommation foncière importante.

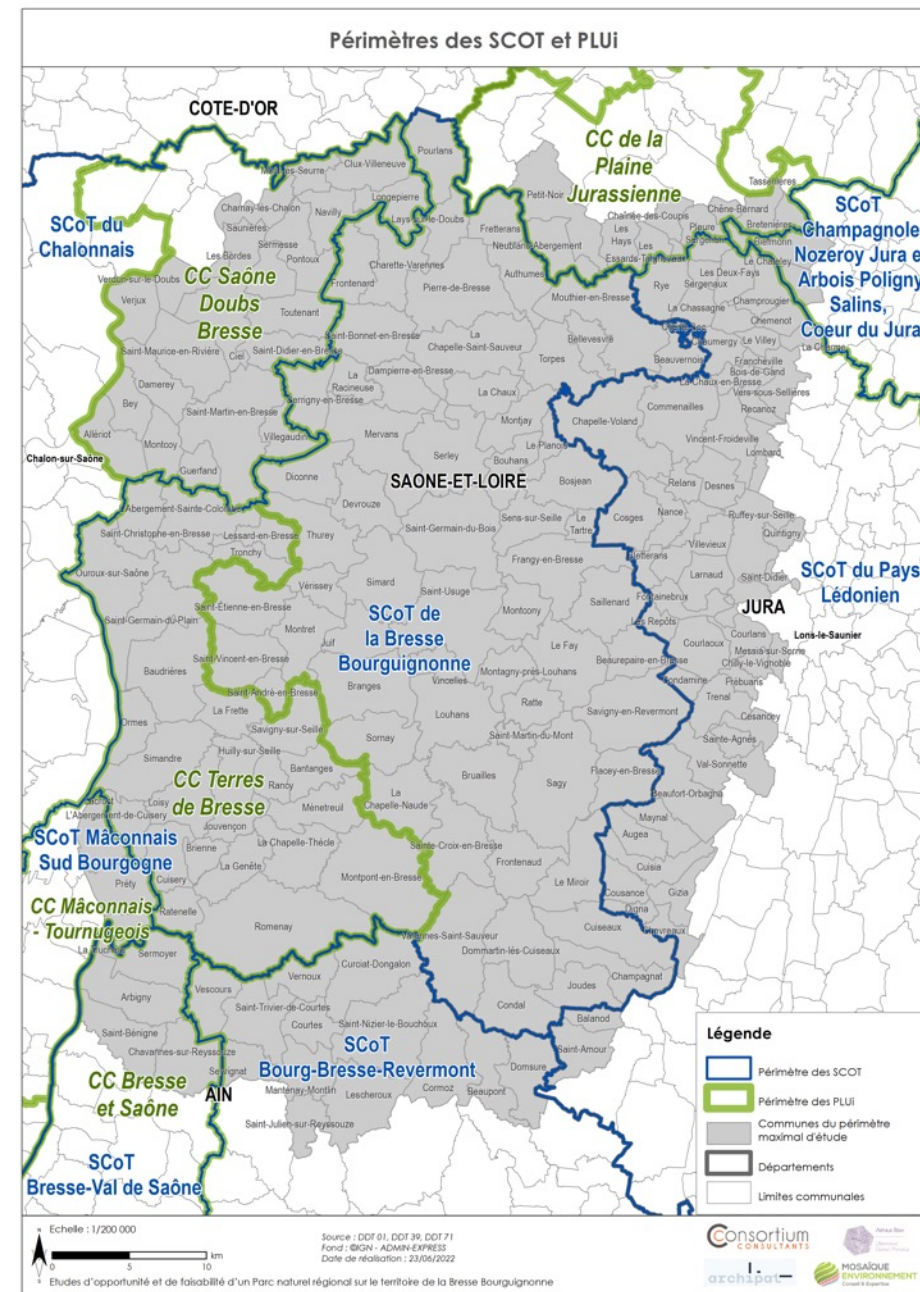
Territoire attractif, la Bresse apparaissait en 2011 comme **l'un des territoires les plus consommateurs de foncier à l'échelle départementale**. La crise covid a accéléré l'aspiration d'une partie de la population à la maison individuelle, accélérant les mouvements de dédensification des aires urbaines, et de renforcement de l'étalement urbain à l'œuvre depuis plusieurs décennies. Cette tendance lourde de l'aménagement du territoire promet l'arrivée de populations nouvelles à la recherche de foncier pas cher mais ne s'inscrivant pas nécessairement dans un projet de vie « à la campagne ».

Ceci est incontestablement une chance pour des territoires comme la Bresse, à condition d'organiser ces arrivées, de les planifier et de s'en servir plutôt que de laisser faire le marché immobilier et l'inévitable spéculation sur les prix.

**La question de l'artificialisation des territoires** va devenir un enjeu fort pour le territoire.

Car l'artificialisation en cours aura un coût. Cette consommation d'espace se fait principalement au détriment des espaces agricoles, pour l'habitat et, dans une moindre mesure, le développement de zones d'activités économiques. Elle a entre autres comme conséquence

- Le morcellement accru des parcelles agricoles et des enjeux de cohabitation de plus en plus complexes ;
- Des coûts liés aux voies de communication et aux réseaux nécessaires aux nouvelles zones urbanisées ;
- Une augmentation des coûts des transports dans un territoire où l'offre de transports en commun est faible (prédominance de la voiture individuelle) ;
- Une perte de biodiversité liée à la fragmentation des espaces et aux coupures des continuités écologiques ;
- Une banalisation des paysages.





## Des paysages emblématiques de la campagne française

**La Bresse offre** des paysages semi-ouverts à l'habitat dispersé et au bocage haut, qui ne présentent que peu de repères, mis à part les horizons lointains du Revermont à l'est et de la côte viticole à l'ouest. Relativement à l'écart de processus de métropolisation dont peuvent être souvent affectés les paysages de plaine, il est si difficile de se repérer dans ce labyrinthe à l'image rurale, que cela en devient un trait caractéristique exceptionnel.

**L'extension vers le Revermont** donne une cohérence en intégrant son piémont et ses coteaux sur l'ensemble de la longueur Est du périmètre. Espaces de très fortes qualités paysagères, le Revermont joue avec la Bresse bourguignonne par sa situation de balcon.

**La Bresse jurassienne** ressemble peu à la Bresse bourguignonne. Ces deux Bresses partagent des fondamentaux (plaine alluviale hydromorphe), mais révèlent aussi des spécificités propres (apparition de clochers boules émaillés, disparition des fermes à colombage, apparition de la ferme comtoise).

**La Vallée de la Reysouze** enfin, d'ampleur et de lisibilité plus importante que la vallée de la Seille, ne subit pas une dynamique de fermeture paysagère. Elle pourrait devenir un élément de limite paysagère sud du futur Parc naturel régional.

**Aujourd'hui, l'ensemble de ces paysages offre une qualité paysagère d'ensemble dont on pressent que l'attractivité du territoire pourrait la fragiliser à différents niveaux :**

- **Banalisation**, liée à la dynamique démographique et d'urbanisation sur ce territoire : fragilisation de la structure villageoise, poursuite de l'étalement urbain le long des routes principales, dégradation des entrées de ville, caractérisée par la présence de publicités ou de zones artisanales ou commerciales de faible qualité, principalement au niveau des villes du territoire (Louhans, Pierre-de-Bresse, Cuisery, Bletterans...) ; une forte périurbanisation à l'approche de Chalon-sur-Saône.
- **Fragmentation** des espaces et destruction du bocage, particulièrement dans le cœur de Bresse.
- **Dégradation des corridors** écologiques et pollution lumineuse ;

Crédit photo : © OTPBB/Guillaume ROBERT-FAMY





# Quels enjeux paysagers et environnementaux vis-à-vis de l'urbanisation et de l'aménagement ?

- Quel rôle du Parc, avec les SCoT concernés, pour mettre en avant les enjeux paysagers et environnementaux dans une logique de développement maîtrisé de ce territoire ?
- Comment conserver l'attractivité du territoire, tout en agissant efficacement sur les menaces liées au développement urbain, et à la fragmentation de l'espace naturel et agricole ?
- Comment organiser l'urbanisation de manière plus respectueuse des ressources, et préserver la structure du bâti, notamment du bâti agricole (encore très prisé pour des transformations d'usage résidentiel) ?
- Comment le dispositif ZAN (Zero Artificialisation Nette) peut-il ici permettre d'inventer de nouveaux modes d'aménagement préservant les paysages emblématiques de cette campagne française ?





## B. La synthèse des productions des Ateliers

## Quelques éléments de précision...

**Quatre ateliers-débat** ont été organisés en juin et juillet 2022 en différents lieux du territoire.

Les objectifs de ces ateliers étaient de :

- Recueillir la **perception des participants sur les problématiques** ciblées par l'étude d'opportunité
- Identifier **les réponses possibles apportées par les participants** pour répondre aux grands enjeux autour de ces problématiques
- Vérifier la **pertinence et la faisabilité** de la démarche **Parc naturel régional**
- Continuer à mesurer la **motivation** sur le territoire

### Les 4 Ateliers-débats :

Lundi 27 juin de 9h à 12h à Mervans

Mardi 28 juin, de 18h à 21h à Commenailles

Mardi 5 juillet de 18h à 21h à Varennes Saint Sauveur

Mercredi 6 juillet de 16h à 19h à Cuisery

Un comité de pilotage pour partager et consolider :

Lundi 12 septembre de 9h à 12h à Louhans

Les 4 ateliers-débats se sont déroulés **selon le même procédé** :

- A. Une présentation du pré-diagnostic à travers 5 grandes questions problématisées et le recueil des perceptions des participants suite à cette présentation
- B. Un temps de projection pour présenter, penser, s'exprimer sur son territoire « La carte postale à un ami »
- C. Un word-café pour faire émerger en sous-groupes les axes de travail à conduire pour atteindre les niveaux de réussite souhaités sur chacune des problématiques présentées. La question posée aux participants sur chaque problématique était : « Quelles réponses un Parc naturel régional peut-il apporter pour avancer sur ces questions ? »

A l'issue de ces 4 ateliers, **un comité de pilotage** s'est réuni en atelier de travail en septembre 2022 pour **partager** les résultats et propositions issus des ateliers et les **consolider**, en prenant appui sur le point de vue des experts. Suite à cette séance de travail, **les principaux axes de travail** qui semblent être **au cœur du projet de Parc Naturel Régional** ont émergé et font l'objet d'une présentation dans le rapport de phase B que cette annexe vient compléter.

**La synthèse de l'ensemble des productions réalisées**

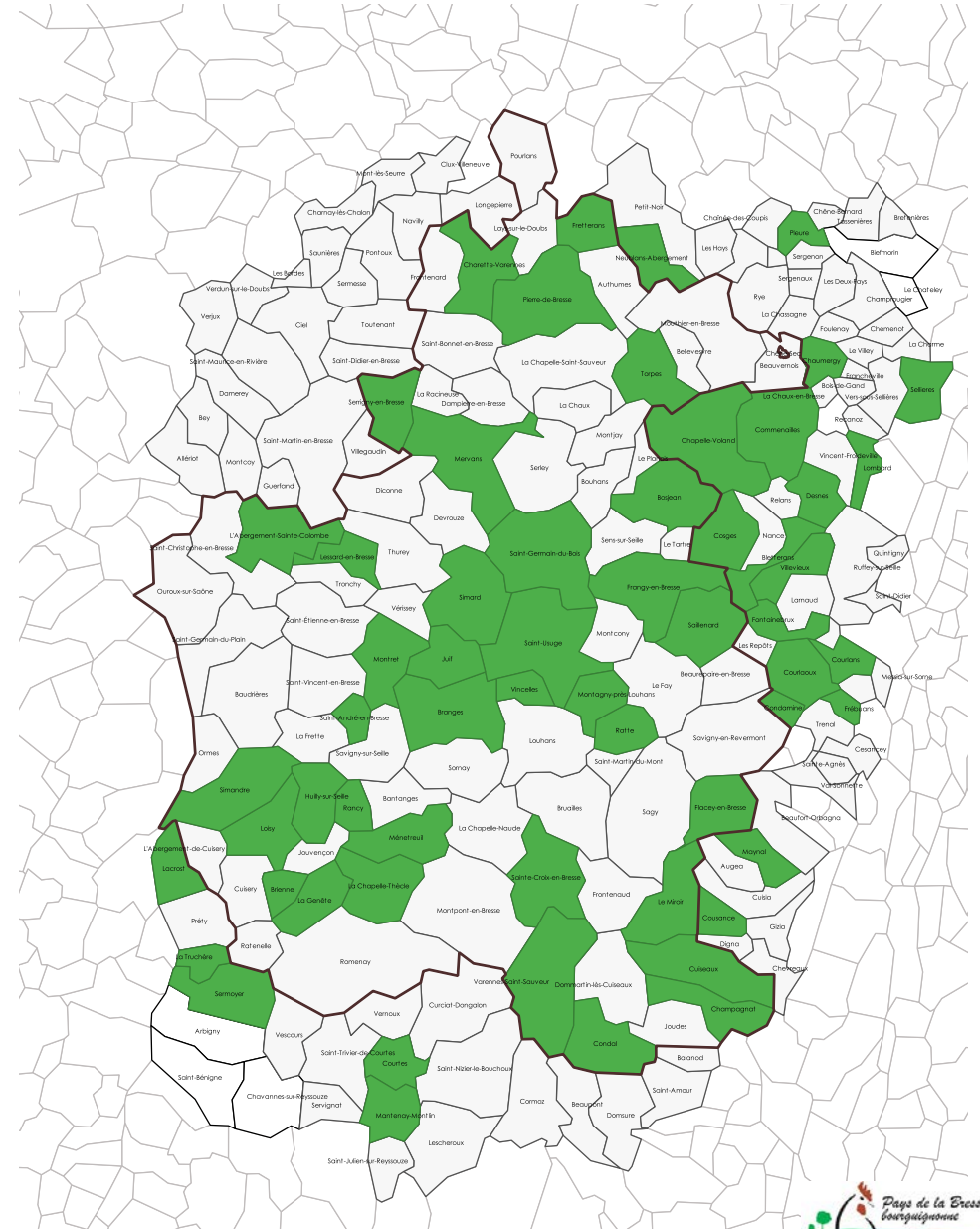
**lors de ces 5 ateliers est présentée ci après.**



## Provenance géographique des participants aux Ateliers-débat de juin/juillet 2022

59 communes représentées

- 54 participants à Cuisery
- 25 participants à Varennes saint sauveur
- 38 participants à Mervans
- 43 participants à Commenailles



## A. Recueil des perceptions des participants suite à la présentation du pré-diagnostic

- ✓ Vers un renouvellement agroécologique du modèle de développement agricole ?
- ✓ Des patrimoines au cœur d'un développement maîtrisé du territoire ?
- ✓ Quelle valorisation touristique et éducative des atouts naturels et culturels du territoire ?
- ✓ Vers une expérimentation d'une nouvelle gestion de l'eau ?
- ✓ Quels enjeux paysagers et environnementaux vis-à-vis de l'urbanisation et de l'aménagement ?

**Quelles sont les idées essentielles que vous retenez de la présentation ?**

**Temps individuels**

**Temps d'échange collectif puis travail de sélection**

# A. Recueil des perceptions des participants suite à la présentation du pré-diagnostic

## CUISERY

### EN PRIORITÉ ...

- **Les diversités, les richesses, les qualités reconnues du territoire (paysages, productions agricoles, élevage notamment), à la fois au niveau local et national. La nécessité de les préserver tout en développant**
- **L'eau, au cœur du territoire, à préserver car sans elle, toutes les qualités citées disparaissent**
- **L'eau, essentielle, vigilance à avoir concernant sa gestion (de nombreuses structures sont déjà en place, quid de l'intérêt d'un PNR comme outil supplémentaire ?)**
- **L'eau, comme ressource... à préserver**
- **La fragilisation de l'agriculture par le développement urbain, comment préserver le foncier ?...**
- **La protection du foncier rural et la forte identité qui en découle... le souci de la préservation paysagère peu pris en compte par les grosses firmes agricoles**
- **L'urbanisation et la préservation des territoires**

### ÉGALEMENT CITÉS ...

- Les potentialités en termes de développement culturel et de loisirs autour des sites touristiques existants et insuffisamment mis en lumière
- LES AOP et AOC, grande fierté du territoire au sein duquel le bien-manger et le bien-vivre sont essentiels
- Le tourisme vert, son potentiel à exploiter
- La question de l'identité du territoire
- Le développement de l'attractivité vs l'artificialisation du territoire
- Le périmètre proposé qui offre une diversité intéressante mais qui interroge sur sa cohérence d'ensemble

### FAISONS LES COMPTES ...

Toutes les tables citent les problématiques liées à la gestion de l'eau

### EN UNE PHRASE ....

La préservation de l'eau, du foncier rural et agricole et des richesses du territoire

### MOT-CLÉ ...

PRÉSERVER



## A. Recueil des perceptions des participants suite à la présentation du pré-diagnostic

### VARENNES SAINT SAUVEUR

#### EN PRIORITÉ ...

- **La gestion de l'eau** : des intérêts en jeu qui divergent, la problématique de la ressource qui devient rare, des conflits d'usages nombreux... un espace de conciliation et de discussion à instaurer pour l'avenir
- **La question de la gestion de l'eau et de l'agroécologie**
- **La question de la gestion de l'eau**
- **La problématique de l'agriculture au centre** : aujourd'hui, la polyculture façonne les paysages, il est nécessaire de ne pas trop aller vers une agriculture extensive... les AOP sont nos pépites, nos atouts, il est TRÈS important de les préserver car elles sont aujourd'hui en danger.  
Comment s'ouvrir au bio ? Comment mieux transmettre les exploitations ?
- **Les espèces végétales et animales nuisibles et invasives qui se multiplient, comment les gérer ?** (peu d'information dans la présentation)

#### ÉGALEMENT CITÉS ...

- La préservation de l'architecture traditionnelle
- La priorité à la rénovation du bâti ancien
- La protection et la valorisation du patrimoine naturel
- L'urbanisation Vs la ruralité : la question de la préservation du foncier
- La question de l'accueil de nouveaux habitants Vs la préservation des espaces agricoles et naturels

#### FAISONS LES COMPTES ...

Toutes les tables citent les problématiques liées à la gestion de l'eau et à la préservation de l'agriculture

#### EN UNE PHRASE ....

La préservation de l'eau et des richesses agricoles

#### MOT-CLÉ ...

PRÉSERVER

# A. Recueil des perceptions des participants suite à la présentation du pré-diagnostic

## MERVANS

### EN PRIORITÉ ...

- **La maîtrise du tourisme** encore diffus et peu encadré par rapport à la qualité du milieu ; penser la préservation en amont ;
- **Le tourisme** pour valoriser davantage les richesses bressanes,
- **L'importance des AOC**, agriculture de qualité et diversité
- **la gestion de l'eau** (trop ou pas assez) : la question de la réglementation compliquée
- **Le parc lieu d'harmonisation des règles** sur le territoire pour l'eau
- **Aborder la question des énergies renouvelables** dans l'étude de faisabilité impact paysager des éoliennes notamment,
- **Imbrication de toutes les questions** et prise en compte de **l'approche globale** en n'oubliant aucun secteur de la vie sociale culturelle économique

### ÉGALEMENT CITÉS ...

- Qualité de notre agriculture : comment aller vers le bio et le raisonné ?
- L'équilibre entre l'élevage et les productions végétales qui déterminent le paysage
- Tourisme : valoriser davantage pour faire rester les touristes interactions avec les autres pôles touristiques Beaune Chalons extérieure intérieure
- En matière d'offres touristiques les atouts présentés au titre du pays lédonien apparaissent hors sujet
- Trouver le compromis entre habitat dense afflux de touristes et préservation des paysages
- En matière de patrimoine paysager, l'affirmation de la vallée de la Reyssouze comme possédant une ampleur dont ne dispose pas la vallée de la Seille dévalorise cette dernière ; on ne met pas assez en valeur les prairies autour de la Saône et de la Seille
- Préserver valoriser le patrimoine bâti par secteur
- Réfléchir à l'urbanisation et l'immobilier de façon à encadrer les pratiques
- L'évolution démographique dans la planification du foncier n'est pas évoquée (Vieillessement des propriétaires actuels des maisons).

### FAISONS LES COMPTES ...

Toutes les tables citent les problématiques liées au tourisme (entre protection, valorisation et développement) ; la gestion de l'eau et la qualité de l'agriculture sont cités régulièrement

### EN UNE PHRASE ....

**Le tourisme, entre préservation et développement**

### MOT-CLÉ ....

**QUALITÉ**

# A. Recueil des perceptions des participants suite à la présentation du pré-diagnostic

## COMMENAILLES

### EN PRIORITÉ ...

- *L'aspect patrimonial* marqué avec beaucoup de spécificités à mettre en valeur
- *La gestion de l'eau* : la qualité, la quantité, les pollutions, la ressource en eau potable,
- *La gestion de l'eau* : sa répartition sa richesse
- *Le modèle agricole* vers lequel s'orienter sachant que l'on a des AOP
- *La place de l'agriculture*, qui façonne le paysage : Comment **accompagner les pratiques agricoles** y compris pour préserver les paysages, les prairies, protéger l'eau, les zones humides, la biodiversité
- **Éviter les doublons (EPAGE, GEMAPI, SCOT, ...), le sentiment de refaire le SCOT et les PLUi**

### ÉGALEMENT CITÉS ...

- Mettre en place un réseau culturel
- Préserver la qualité de vie
- Une agriculture de qualité
- **La diversité des différents patrimoines culturel naturel et notamment le bocage**
- Proportion d'agriculteurs actifs de la population plutôt faible
- 18 AOP/AOC

### FAISONS LES COMPTES ...

Toutes les tables citent le thème de l'agriculture (sa qualité, son modèle, ses pratiques, ses besoins...) ; quasiment toutes abordent la question de l'eau (sa gestion, sa répartition, sa présence)

### EN UNE PHRASE ....

**L'évolution de l'agriculture dans un environnement encore plus contraint**

### MOT-CLÉ ....

**GERER**



## A. Recueil des perceptions des participants suite à la présentation du pré-diagnostic

*Si on ne retenait qu'une idée principale*

CUISERY

*La préservation de l'eau, du foncier rural et agricole et des richesses du territoire*

VARENNES SAINT SAUVEUR

*La préservation de l'eau et des richesses agricoles*

MERVANS

*Le tourisme, entre préservation et développement*

COMMENAILLES

*L'évolution de l'agriculture dans un environnement encore plus contraint*

**B.** « La carte postale à un ami » : un temps de projection pour présenter, penser, s'exprimer sur son territoire

*« Nous sommes en 2030,  
un Parc naturel Régional vient de voir le  
jour sur votre territoire, vous écrivez à un  
ami pour lui présenter votre territoire  
(ses spécificités, ses points forts, ses  
fragilités),  
la démarche Parc naturel régional,  
ce que cela apporte...  
C'est vous qui donnez le nom que porte  
ce PNR ! »*

Ecrivez une carte  
postale  
à un ami

Donnez un nom au  
nouveau Parc  
naturel régional !



## B. « La carte postale à un ami » : un temps de projection pour présenter, penser, s'exprimer sur son territoire

### Thèmes les plus fréquemment cités par les participants

#### Sur le territoire

- **Des milieux naturels et des paysages** riches, variés, magnifique, de qualité ; une diversité
- **L'Eau sous toutes ses formes** : zones humides, rivières, cours d'eau, étangs, plan d'eau, richesse naturelle
- **Le Bien vivre et la gastronomie**
- **Ruralité, tranquillité, repos et harmonie**

#### Sur les activités

- **Tourisme et Loisirs orientés vers des activités locales**
- **Une agriculture** respectueuse de l'environnement : entre agriculture raisonnée et transition réussie vers le bio

- **Une urbanisation maîtrisée, une campagne habitée** ; Des rénovations dans l'esprit des traditions et une **architecture** nouvelle pour de nouveaux styles de vie plus économique..
- **Climat et Perte de Biodiversité**, ) un enjeu climatique fréquemment énoncé avec le sentiment que la Bresse aura su s'adapter et que le PNR accompagnera les acteurs du territoire

#### Dans une moindre fréquence

- **Culture**
- **Développement économique.**
- **Gouvernance** avec un enthousiasme certain pour le Parc (*une réussite. Initiative géniale. résultats incroyables. Le PNR : meilleur outil d'aménagement du territoire en France au service du développement durable !...*)



## B. « La carte postale à un ami » : un temps de projection pour présenter, penser, s'exprimer sur son territoire

### Les craintes ou des changements non souhaités cités par les participants

#### Relativement peu de remarques négatives ; plutôt des craintes et assez peu nombreuses

- Sur le territoire dont les fragilités persistent (peu d'effets du Parc, agriculture ne change pas, urbanisme et banalisation du territoire – *lotissement sans âme*, gestion de l'eau inchangée... )
- Sur des pressions qui augmentent (Plus de **touristes** et une pression sur les milieux, les prairies, les espèces (déchets, ...))
- Sur la place des **agriculteurs** soumis à des injonctions contradictoires, *produire pour nous nourrir, préserver la nature.*
- Une structure qui empêche, qui divise les citoyens ou une structure de plus *La jungle bressane. Un musée magnifique. Y a plus rien !*

#### Sur le périmètre

- Maire De Frébuans. Ne se sent pas du tout en Bresse ; Jurassienne et fière de l'être.
- Sur l'Atelier de Cuisery : Un périmètre à recentrer sur la Bresse Bourguignonne, *un périmètre un peu trop large qui risque de dévaloriser la démarche*

## B. « La carte postale à un ami » : un temps de projection pour présenter, penser, s'exprimer sur son territoire

### Les propositions de noms pour le futur Parc

- Le terme **Bresse** ressort en priorité.
- les termes autour de **l'eau, des paysages, patrimoines naturels ou architecturaux**, émergent également
- Quelques propositions avec des références **aux couleurs du territoire** (en lien avec les paysages et l'eau)
- Dans une moindre mesure, des propositions faisant référence au bien vivre



## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Organisation du travail de réflexion réalisé en sous-groupes lors des ateliers :

Pour faire émerger les axes de travail à conduire pour atteindre les niveaux de réussite souhaités sur chacune des 5 problématiques, les participants étaient amenés à répondre à la question suivante :

**« Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur ces questions ? »**

### 5 problématiques – 5 couleurs +1

**Table VERTE**  
Vers un renouvellement agroécologique du modèle de développement agricole

**Table VIOLETTE**  
Des patrimoines au cœur d'un développement maîtrisé du territoire

**Table JAUNE**  
La valorisation touristique et éducative des atouts naturels et culturels du territoire

**Table BLEUE**  
Vers une expérimentation d'une nouvelle gestion de l'eau

**Table ROUGE**  
Des enjeux paysagers et environnementaux vis-à-vis de l'urbanisation et de l'aménagement

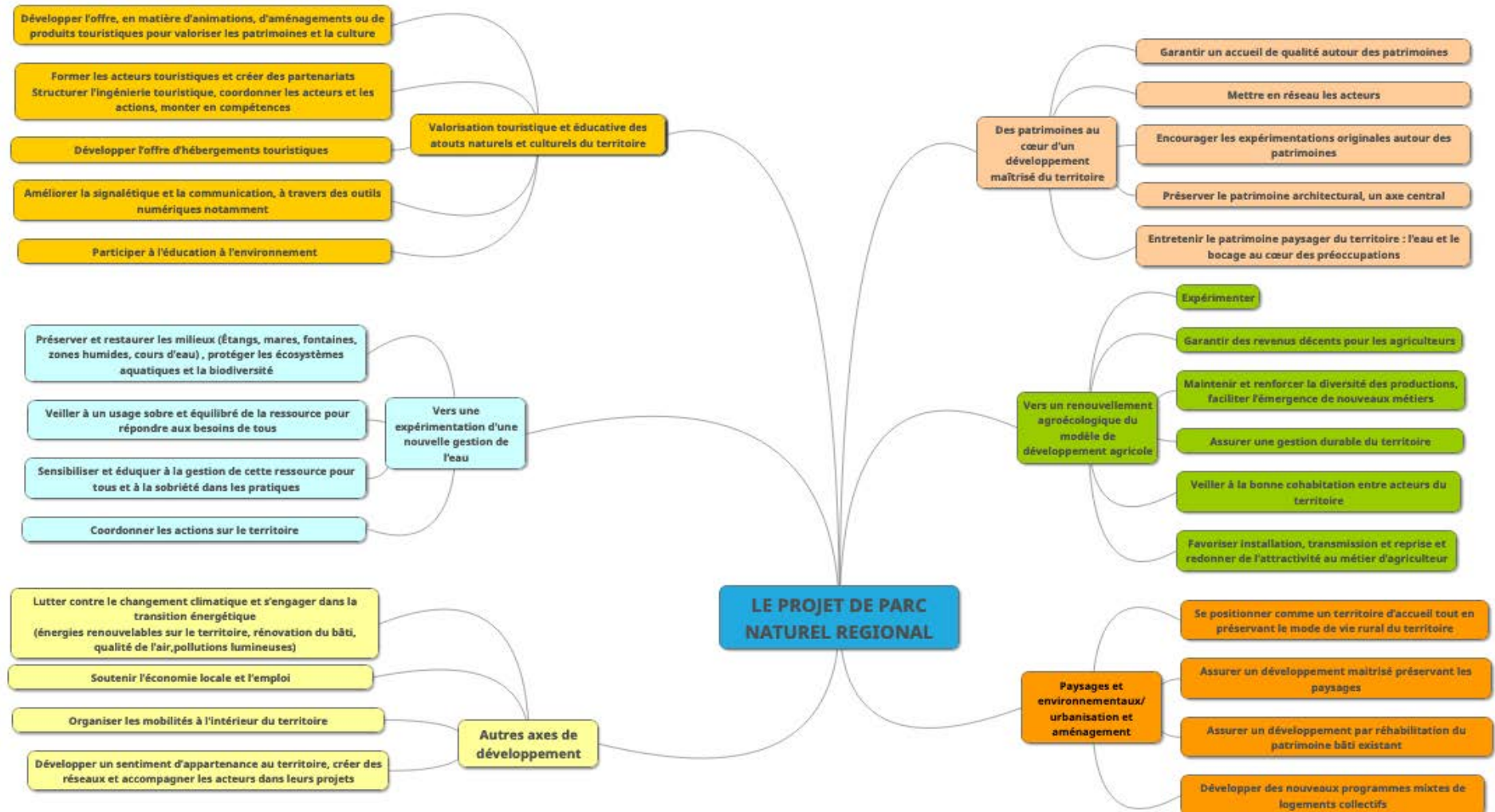
**Table BLANCHE**





# C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

## Les axes de travail proposés par les participants



## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants



Crédit photo : © OTPBB/Guillaume ROBERT-FAMY

### Vers un renouvellement agroécologique du modèle de développement agricole ?

- **Accompagner la transition vers l'agroécologie**
- **Garantir des revenus décents pour les agriculteurs**
- **Maintenir et renforcer la diversité des productions, faciliter l'émergence de nouveaux métiers**
- **Assurer une gestion durable du territoire**
- **Favoriser installation, transmission et reprise et redonner de l'attractivité au métier d'agriculteur**

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

#### Vers un renouvellement agroécologique du modèle de développement agricole ?

L'agriculture est un axe central de la réflexion menée dans le cadre du projet de Parc naturel régional.

La gestion de l'espace par l'activité agricole et la cohabitation entre les différents usagers du territoire dont particulièrement les agriculteurs constitue un enjeu important du projet. Cette question renvoie directement à la qualité de vie sur ce territoire. S'exprime ainsi la volonté de soutenir les agriculteurs en tant que gestionnaire d'un bien commun et de leur permettre de jouer pleinement ce rôle afin que chacun, agriculteurs, exploitants, habitants, puisse trouver ici un bon équilibre de vie et une forme d'harmonie.

#### Accompagner la transition vers l'agro écologie

La transition vers l'agroécologie est un chemin ambitieux pour le territoire ; on évoque plutôt une agriculture respectueuse de l'environnement et durable ; des propositions se dessinent pour permettre cette transition et revenir à des systèmes plus respectueux de l'environnement :

- Former les agriculteurs ;
- Assurer un suivi et une évaluation des mesures agro environnementale ;
- Favoriser le développement de nouvelles formes d'exploitation, avec des petites parcelles agricoles dans les espaces propices par exemple. Favoriser modèle de ferme à taille humaine performante sur les plans agricoles, économiques, sociales et environnementales ;
- Soutenir et favoriser des pratiques agroécologiques, l'agriculture biologique et locale, respectueuses de l'environnement et de l'homme ;

**La transition vers l'agro-écologie suppose des expérimentations dans de nombreux domaines, face aux aléas climatiques** : travailler davantage sur le local, mieux appréhender la gestion de l'eau dans milieu agricole, développer des pratiques et cultures pour s'adapter au changement climatique.



## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

#### Vers un renouvellement agroécologique du modèle de développement agricole ?

##### Garantir des revenus décents pour les agriculteurs

Est-ce par une agriculture orientée locale qui assure des revenus adaptés, une localisation des ressources agricoles, la transformation sur place, les circuits courts ou bien par l'exportation de produits de qualité (labels, AOP) ? Y a-t-il antinomie entre ces modèles ?

*Et pour cela, expérimenter par exemple une Sécurité sociale de l'alimentation, fléchage vers l'agriculture locale de qualité, ou encore un modèle coopératif intégrant les acheteurs consommateurs via une Sica, société d'intérêt collectif agricole avec des parts sociales pour les consommateurs*

##### Maintenir et renforcer la diversité des productions, faciliter l'émergence de nouveaux métiers

Si l'élevage constitue un élément majeur et transversal du territoire, la qualité de ce territoire repose aussi sur la diversité des productions. Il s'agit alors de maintenir et prolonger cette agriculture diversifiée en favorisant des productions respectueuses de l'environnement : pisciculture traditionnelle, nouveaux paysans en maraichage, petits fruits, nouvelles formes d'agriculture non conventionnelles permettant de diversifier les sources de revenus

Favoriser aussi les agriculteurs qui transforment : meunier, paysan, boulanger, biscuiterie.

*Et pour cela, expérimenter par exemple d'autres productions, cultures, en lien avec le changement climatique.*

##### Assurer une gestion durable du territoire

Gestionnaire d'un bien commun, les agriculteurs sont ici aussi attendus dans leur fonction d'aménageur. S'il s'agit en 1er lieu de préserver le foncier agricole et d'en faciliter l'accès, les objectifs sont aussi de garantir un aménagement du territoire permettant de s'adapter aux évolutions climatiques, préserver les ressources paysagères et environnementales :

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

#### Vers un renouvellement agroécologique du modèle de développement agricole ?

- Préserver le foncier agricole, notamment dans le cadre des aménagements urbains et de leur impact sur l'espace agricole
- Faciliter l'accès au foncier,
- Promouvoir et soutenir des modèles d'exploitations à taille humaine, notamment lors des transmissions
- Soutenir la préservation des milieux bocagers et des haies, replantage de haies, préservation des prairies naturelles
- Développer l'agro-foresterie (zones à cultiver)

Reconnaitre le prix de ces services écosystémiques à leur juste valeur.

*Et pour cela, expérimenter par exemple une régie publique de l'agriculture : des paysans sécurisés par un salaire public assuré en échange du respect de l'environnement.*

#### Veiller à la bonne cohabitation entre acteurs du territoire

Formation, éducation, communication au sujet des pratiques agricoles de qualité et les efforts des agriculteurs, actions de sensibilisation, partage d'expériences sur les pratiques agricoles respectueuses environnement entre agriculteurs ; formation

#### Favoriser installation, transmission et reprise et redonner de l'attractivité au métier d'agriculteur

C'est un objectif important compte tenu de courbes démographiques : le vieillissement de la population active dans le milieu agricole suppose de rendre possible le remplacement des agriculteurs qui vont partir à la retraite. Se pose notamment les questions

- De la formation pour les jeunes agriculteurs ; lieu de formation, contenu des formations
- De l'accueil et de l'aide apportés à ces jeunes ou nouveaux installés dans la transmission et la création
- De la prise en compte des aspirations vers de nouveaux modes de vie en agriculture : nouvelles activités (maraichage, petits fruits, activités non conventionnelles, ..)

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants



#### Des patrimoines au cœur d'un développement maîtrisé du territoire ?

- Garantir un accueil de qualité autour des patrimoines
- Mettre en réseau les acteurs
- Encourager les expérimentations originales autour des patrimoines
- Préserver le patrimoine architectural, un axe central
- Entretenir le patrimoine paysager du territoire : l'eau et le bocage au cœur des préoccupations



## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

#### Des patrimoines au cœur d'un développement maîtrisé du territoire ?

L'enjeu de préservation des patrimoines en général émerge de l'ensemble des contributions des ateliers du territoire d'étude. L'idée selon laquelle les patrimoines architecturaux, naturels ou paysagers sont fragiles est donc partagée, mais l'importance de les valoriser, de les entretenir et de les rendre accessibles et compréhensibles par le plus grand nombre est également mise en avant.

Les patrimoines du territoire, aussi fragiles soient-ils, ne doivent pas être sanctuarisés, mais doivent devenir ou re-devenir « vivants » et se renouveler dans leur destination et leur usage s'ils ne sont plus mis en lumière.

Cela passe bien par l'identification, la hiérarchisation des valeurs patrimoniales et le maintien des savoir-faire, la maîtrise des techniques... l'idée est de ne pas sanctuariser les usages, disparus ou inappropriés actuellement, mais de maintenir en état de présentation et de support d'interprétation des structures et espaces consolidés, restaurés... et bien sûr, aptes à être réutilisés, donc « vivants ».)

#### Garantir un accueil de qualité autour des patrimoines

La qualité d'accueil, des touristes comme des habitants du territoire apparaît comme centrale et garante à la fois du bien-vivre de la population locale, du plus jeune au plus âgé, et du développement d'un tourisme respectueux et adapté.

**La création d'un lieu d'accueil central** et bien identifié sur le territoire est évoquée (sur Louhans notamment).

**La nécessité d'améliorer et de coordonner les outils de communication existants** et mettant en valeur les richesses du territoire, à destination de tous les publics, semble partagée. Le marketing territorial doit s'appuyer fortement sur la valorisation des patrimoines du territoire, les « rattacher » à une identité générale d'un futur PNR permet de donner du corps, de la substance, aux éléments patrimoniaux pour l'instant un peu dispersés...)

**La valorisation des points d'eau** (avec la restauration de baignades naturelles ou de zones de pêche notamment) est citée comme vecteur d'attractivité touristique et de développement économique sur laquelle il serait intéressant de travailler dans le cadre de la création d'un Parc naturel régional.

Enfin, développer la mise en valeur des fermes, des étangs et plus globalement **le porté à connaissance des richesses du territoire** auprès des familles habitant le territoire apparaît nécessaire. Un travail d'identification, d'inventaire, de hiérarchisation préalable semble nécessaire.

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

#### Des patrimoines au cœur d'un développement maîtrisé du territoire ?

##### Mettre en réseau les acteurs

Le développement harmonieux du territoire suppose que **les acteurs œuvrant en faveur des patrimoines travaillent de concert** afin de mettre en cohérence les actions qu'ils engagent dans leurs différents domaines d'intervention. Ainsi, la mise en réseau des acteurs apparaît comme essentielle à mettre en place, pour plus de cohérence mais aussi pour créer des passerelles entre les actions initiées autour des richesses du territoire.

##### Encourager les expérimentations originales autour des patrimoines

Il s'agit ici d'**utiliser l'existant comme source d'inspiration pour imaginer des mises en valeur nouvelles** : jongler entre savoir-faire ancestraux et technicités contemporaines ; s'appuyer sur l'existant, le valoriser, redéfinir son usage s'il n'est plus en activité (encourager les opérations de réhabilitation des patrimoines bâtis non utilisés dont la destination pourrait être revisitée en vocation touristique, de loisirs, culturelle...) ; redonner des couleurs et remettre en valeur certains sites, certains rites locaux (comme l'ont fait les Croqueurs de Pommes en Saône et Loire ; ou encore, dans le Luberon, l'obligation faite pour les constructions nouvelles d'utiliser uniquement des pierres apparentes en façade ; on citera encore l'apprentissage de patois locaux auprès des populations plus jeunes sur certains territoires ruraux)...

Tout ceci invite à réfléchir autour de l'expérimentation : arriver à travailler au carrefour de savoir-faire anciens, locaux et d'exigences actuelles. (liens avec chambres artisanales et professionnelles, centres de formation, etc).

##### Préserver le patrimoine architectural, un axe central

La question de la préservation des patrimoines et plus spécifiquement du patrimoine architectural (sont cités notamment : les Fermes bressannes, la typologie des hameaux) doit être l'affaire de tous :

- Des décideurs : identifier les leviers juridiques permettant de limiter la disparition des bâtis existants, de les préserver, de les « sauver » ; mettre en place des aides pour permettre la sauvegarde du patrimoine bâti privé ; cela passe par la prise en compte des caractéristiques patrimoniales dans les documents d'urbanisme, lesquels disposent d'outils de protection et de valorisation adaptés.
- Des communicants : la richesse du bâti du territoire doit être mieux valorisée, son importance dans l'héritage local doit être mieux explicitée, les façons de le préserver également

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

#### Des patrimoines au cœur d'un développement maîtrisé du territoire ?

- Des techniciens et de artisans : Mettre en lien des entreprises référencées pour faciliter les réhabilitations selon des savoir-faire traditionnels tout en permettant de répondre aux exigences d'aménagement et aux enjeux d'économie d'énergie d'aujourd'hui
- Des aménageurs : initier une réflexion entre aménagement du territoire, urbanisme et préservation des patrimoines
- Des habitants et des gens de passage : mieux informés grâce à une communication adaptée

Un Cahier de Recommandations Architecturales, Urbaines et Paysagères (CRAUP) à élaborer pour servir de plan-guide aux collectivités et porteurs de projets permet de sensibiliser et former les acteurs de l'aménagement et le public, et est un excellent outil pour des territoires tels que les PNR.

Un travail de recensement, d'inventaire, est à mener sur les typologies architecturales et urbaines et sur les caractéristiques architecturales liées aux matériaux et savoir-faire.

#### Entretien le patrimoine paysager du territoire : l'eau et le bocage au cœur des préoccupations

- Un travail de recensement puis d'aménagement des patrimoines naturels autour de l'eau (zones humides, étangs et mares, zones d'expansion) et du bocage (haies, bosquets, ..) pourrait être mené dans un objectif de préservation de la biodiversité et de portée à connaissance auprès du plus grand nombre.
- La lutte contre les espèces invasives (exemple faune : tortue américaine, exemple flore : renoué du Japon, ambroisie) interroge : avec quels moyens, par qui (quelle place pour les bénévoles ? le rôle des agriculteurs ?)
- La participation du Parc pour l'entretien des zones humides pour éviter l'envasement et la préservation des chemins ruraux sont également citées.
- Les démarches des Zéro Artificialisation Nette pourraient être utilisées pour s'assurer de la conservation et d'un aménagement respectueux du patrimoine paysager, considéré comme l'élément central de l'identité visuelle du territoire.



## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants



#### Quelle valorisation touristique et éducative des atouts naturels et culturels du territoire ?

- Développer les aménagements, les animations et les produits touristiques
- Former les acteurs touristiques et créer des partenariats
- Accompagner la structuration de l'ingénierie touristique
- Développer l'offre d'hébergements touristiques
- Travailler sur la signalétique et la communication, à travers des outils numériques notamment
- Participer à l'éducation à l'environnement

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

#### Quelle valorisation touristique et éducative des atouts naturels et culturels du territoire ?

De nombreuses idées d'animations, d'aménagements ou de produits touristiques sont imaginées :

- **Autour des aménagements** : le développement des voies vertes (exemple : Lons-Dole ou Lons-Louhans) et bleues ; des possibilités offertes en déplacements doux ; de nouvelles mises en valeurs ou mises en lumières des sites remarquables ; l'aménagement des berges, de plans d'eau de baignade, de sentiers botaniques ; répertorier les lieux intéressants et emblématiques et les aménager
- **Autour de la valorisation des patrimoines** : des circuits à thèmes (exemple : autour des moulins, des lavoirs, de parcours mémoriaux historiques, de savoir-faire ciblés – ferme, crèmerie, artisanat - ...) ; des cartes répertoriant les chemins de la Bresse ; miser sur la gastronomie et l'œnotourisme (valorisation des AOP et AOC) (sur ce point, certains estiment que la mise en valeur actuelle est suffisante et qu'il n'y a pas nécessité d'actions complémentaires à mener dans le cadre d'un Parc) ; valoriser la production locale via des boutiques dédiées, des points relais de producteurs ; reconquérir la culture liée au folklore, améliorer le patrimoine bâti pour le rendre encore plus attractif
- **Autour des animations** : envisager une programmation artistique et culturelle à l'échelle du futur Parc qui propose des animations sur l'ensemble du territoire et pas seulement sur certains sites ; développer les spectacles vivants.

#### Former les acteurs touristiques et créer des partenariats

Le Parc serait l'occasion de permettre aux **acteurs touristiques de travailler ensemble**, les coopérations sont toutes à construire afin d'éviter le « chacun pour soi » (notamment les partenariats entre les hôtels et les restaurants).

**La nécessité de professionnaliser les hébergeurs** est citée afin qu'ils soient en capacité de renvoyer leurs clients sur les sites touristiques existants.

Une dynamique pourrait être créée au travers **d'actions de formation et de sensibilisation** des acteurs touristiques leur permettant de se créer un langage commun, de mieux connaître les produits touristiques, les différentes richesses et les autres acteurs touristiques de leur territoire.

**Un accompagnement des porteurs de projets** touristiques pourrait être créé dans le cadre du Parc.

Au-delà des professionnels, il semble que la culture touristique des habitants soit à faire afin qu'ils puissent devenir les porte-paroles et **les ambassadeurs de leur territoire**.

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

#### Quelle valorisation touristique et éducative des atouts naturels et culturels du territoire ?

##### Une ingénierie touristique à structurer

Le Parc pourrait jouer un rôle de coordinateur entre les différents offices de tourisme du territoire afin de mieux coordonner leurs actions auprès de publics, pour améliorer les propositions de parcours touristiques entre secteurs géographiques et pour véhiculer une image et une identité partagées et affichées sur l'ensemble du territoire.

Au-delà des structures dédiées, le Parc pourrait former puis s'appuyer sur des personnes ressources au niveau de chaque commune membre, qui joueraient un rôle d'accueil auprès des visiteurs.

Enfin, le Parc pourrait favoriser et organiser le partage d'expérience entre les structures touristiques locales et celles appartenant à d'autres Parc naturels régionaux français.

##### Développer l'offre d'hébergements touristiques

Les participants sont unanimes : il faut améliorer et multiplier les structures d'accueil des touristes sur le territoire : l'offre de restauration (*des restaurants ouverts !*), en gîtes de groupes privés et publics, en hôtels, en campings, en emplacements pour camping-car est à revoir.

Il existe un enjeu autour de l'agri tourisme avec un besoin en accompagnement à la transformation des bâtiments agricoles qui ont perdu leur destination première pour en faire des lieux d'accueil touristique.

##### La nécessité de travailler sur la signalétique et la communication, à travers des outils numériques notamment

La communication doit être importante, innovante et elle doit s'appuyer sur le numérique (création d'application de géo localisation des sites remarquables, de balades, de baignades, etc.).

La signalétique « Parc » aux entrées de territoire doit être particulièrement travaillée, adaptée et homogène, en matérialisant les portes d'entrée du Parc naturel régional (sur les ronds-points ou ailleurs). La création d'une Maison du Parc est aussi proposée.

Plus globalement la signalétique autour des chemins ou des sites remarquables pourrait être revue.

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

#### Quelle valorisation touristique et éducative des atouts naturels et culturels du territoire ?

##### Participer à l'éducation à l'environnement

La sensibilisation de tous les citoyens du territoire, notamment les enfants pourra prendre des formes diverses : soutenir les associations et/ou habitants menant des actions sur l'environnement, sensibiliser la population à l'utilisation des transports dits « doux » ou alternatifs, participer à la valorisation et la communication des projets, organiser des animations destinées à sensibiliser la population aux enjeux de la protection de l'environnement, contribuer au nettoyage, à la préservation et au balisage d'espaces naturels...

##### Des points de réflexion et de vigilance ...

##### **Des craintes concernant l'augmentation du tourisme :**

Attention à la sur-fréquentation de certains patrimoines naturels... D'où l'intérêt de mettre en réseau grand nombre de sites pour ne pas faire porter la pression sur quelques sites majeurs.

**Une identité à définir ensemble :** Certains évoque une forte identité bressanne qu'il conviendrait de développer, d'autres perçoivent une forte identité sur les franges qui serait à partager... Là est tout l'enjeu d'une définition d'un périmètre ad hoc où c'est vraiment la forte identité bressane qui doit être mise en valeur, avec en écrin les identités des franges au service du cœur .

##### **Un partage de compétence à orchestrer :**

On note que le portage de la valorisation touristique par le futur Parc et la coordination de ses actions avec les actions menées par les autres acteurs publics, notamment les intercommunalités du territoire, questionne. La compétence tourisme est assurée par les intercommunalités et certains EPCI ne feront pas entièrement partis du Parc, quid de la coopération et de la cohérence des actions menées entre ces structures et le Parc, en termes d'affichage et de promotion notamment ?...



## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants



Crédit photo : © OTPBB/Guillaume ROBERT-FAMY

#### Vers une expérimentation d'une nouvelle gestion de l'eau ?

- **Préserver et restaurer les milieux (Étangs, mares, fontaines, zones humides, cours d'eau), protéger les écosystèmes aquatiques et la biodiversité**
- **Veiller à un usage sobre et équilibré de la ressource pour répondre aux besoins de tous**
- **Sensibiliser et éduquer à la gestion de cette ressource pour tous et à la sobriété dans les pratiques**
- **Coordonner les actions sur le territoire**

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

#### Vers une expérimentation d'une nouvelle gestion de l'eau ?

Préserver et restaurer les milieux (Étangs, mares, fontaines, zones humides, cours d'eau) , protéger les écosystèmes aquatiques et la biodiversité

Cette 1<sup>ère</sup> orientation porte sur la préservation des milieux qui forgent l'identité de ce territoire ; ce sont aussi ces milieux qui assurent le maintien de la biodiversité de ce territoire. Ce sont donc des espaces précieux qu'il convient de préserver.

Ce qui passera notamment par la restauration de milieux humides, et la préservation des ouvrages et des patrimoines bâtis liés à l'eau.

Les marais et les étangs en voie de disparition sur le territoire sont aussi un point d'attention, notamment face au développement des pollutions.

La préservation passe aussi par l'entretien des cours d'eau et la préservation des ouvrages et des patrimoines bâtis liés à l'eau.

Veiller à un usage sobre et équilibré de la ressource pour répondre aux besoins de tous

Cette orientation porte plus directement sur la ressource, qu'il s'agit de préserver. Entre sécheresse et inondation, c'est donc en 1<sup>er</sup> lieu la question de la gestion quantitative de l'eau qui se pose :

- pour les besoins de l'économie agricole ;
- mais aussi pour l'alimentation et pour l'économie locale au sens large ;
- et pour l'accueil des visiteurs si le territoire souhaite se positionner dans ce domaine ;

Il s'agit d'accompagner les pratiques de ces différents acteurs pour préserver l'eau dans une gestion plus économe et équilibrée entre les usages :

- par exemple en développant des systèmes de récupération d'eau pour les agriculteurs, la gestion des espaces verts dans les communes, les particuliers, la pisciculture
- en transformant certaines pratiques de consommation agricoles avec l'introduction de nouvelles cultures
- en développant des programmes de sensibilisation de tous à la sobriété
- en travaillant sur les fuites des réseaux d'eau potable
- en favorisant les bonnes pratiques et en les faisant connaître

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

#### Vers une expérimentation d'une nouvelle gestion de l'eau ?

La question du stockage de l'eau est aussi posée : par exemple en inventant des modes de stockage de l'eau via les casiers d'inondations qui pourraient avoir des usages plurifonctionnels pour stocker une partie de l'eau lorsqu'elle est là en abondance

En lien avec l'expérimentation, il est proposé de travailler sur des lieux de cultures alternatives ou encore de proposer des stockages de l'eau dans les zones urbanisées, nouvelles formes de réserves d'eaux souterraines. La question du stockage de l'eau paraît un terrain d'expérimentation utile dans une perspective agro-écologique.

#### Sensibiliser et éduquer à la gestion de cette ressource pour tous et à la sobriété dans les pratiques

La ressource en eau est un bien commun précieux. Il s'agit de permettre à tous de la gérer au mieux, en prenant conscience de sa valeur pour le territoire. Ceci passera par des actions de communication, sensibilisation, pédagogie sur ce sujet pour tous les acteurs, visant ainsi la sobriété des usages :

- développement de la connaissance et de l'observation sur la ressource en eau pour s'acculturer à l'importance de l'eau
- en direction des scolaires, des habitants, des touristes, des professionnels
- pour les touristes, autour de la régulation des loisirs autour de l'eau, sur les lieux de baignade et les voies navigables
- Formations sur la législation sur l'eau ; le Parc pour développer des formations permettant de rendre plus pédagogique la réglementation existante

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

#### Vers une expérimentation d'une nouvelle gestion de l'eau ?

##### Coordonner les actions sur le territoire

Le Parc devrait jouer un rôle de coordination des acteurs de la gestion de l'eau afin d'assurer plus de lisibilité entre les différents intervenants, aux côtés de l'EPAGE et sur des sujets non abordés par celui-ci.

Il pourrait aussi être un outil permettant de faire réseau avec les PNR existants, avec le milieu universitaire (AgroSup Dijon notamment) pour développer les expérimentations et la connaissance dans un contexte de changement climatique.

##### Sont aussi évoqués de manière plus marginale – voir lien avec les autres thèmes

- Réflexion sur l'énergie hydroélectrique avec un rôle du PNR pour coordonner cette approche
- Gestion des inondations
- Étangs existants ou à remettre en eau ; piscines naturelles
- Aménagement des voies navigables



## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants



Crédit photo : © OTPBB/Guillaume ROBERT-FAMY

### Quels enjeux paysagers et environnementaux vis-à-vis de l'urbanisation et de l'aménagement ?

- Se positionner comme un territoire d'accueil tout en préservant le mode de vie rural du territoire
- Assurer un développement maîtrisé préservant les paysages
- Assurer un développement par réhabilitation du patrimoine bâti existant
- Développer des nouveaux programmes mixtes de logements collectifs

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

#### Quels enjeux paysagers et environnementaux vis-à-vis de l'urbanisation et de l'aménagement ?

##### Se positionner comme un territoire d'accueil tout en préservant le mode de vie rural du territoire

- Développer l'attractivité des communes en favorisant l'accueil des jeunes
- Sensibiliser les nouveaux arrivants à la vie en milieu rural - rythme agricoles, mobilités différentes sur les territoires ruraux, faire de l'info autour des modes dispo
- Développer les commerces en centre bourg
- *Et ne pas mettre le territoire sous cloche - Vigilance dans le développement pas à n'importe quel prix – préserver la vie sociale*

##### Assurer un développement maîtrisé préservant les paysages

- Permettre **une qualité de vie des habitants** dans les villages et petites villes et le développement économique local, tout en préservant la qualité des paysages, ce qui suppose
  - Une maîtrise de l'étalement urbain, en renforçant les centres-bourgs, ce qui supposera notamment de l'éducation et de la sensibilisation à la problématique de l'étalement urbain
  - Une coordination des outils d'aménagement PLUi et SCoT pour encadrer l'aménagement de l'espace sur le territoire
  - Une attention au développement économique et à la possibilité de développement pour les entreprises - lien aux emplois
- *Un débat et des positions diverses quant aux règles d'urbanisation nouvelle – pas de vision convergente sur ce point*
  - Des grands terrains Vs des petits terrain (lotissements) qui correspondent à une vraie demande ;
  - Des projets de construction à bien connecter au territoire et au lieu Vs des règles d'urbanisme plus globale
  - Le contrôle du foncier par les mairies, l'imposition de contraintes liées aux aménagement des terrains
  - Conserver l'équilibre entre maisons individuelles et lotissements, vigilance sur les qualités des constructions (logements sans âmes)

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

#### Quels enjeux paysagers et environnementaux vis-à-vis de l'urbanisation et de l'aménagement ?

##### Assurer un développement par réhabilitation du patrimoine bâti existant

- Le constat de nombreuses maisons fermées ; idée de revaloriser ce bâti, en évitant la banalisation des constructions
- Faciliter et promouvoir la reprise des bâtiments anciens : levée des contraintes réglementaires
- Valoriser les critères de l'architecture bressane dans les réhabilitations
- Prendre en compte les enjeux énergétiques dans les rénovations
- Prendre en compte les valeurs patrimoniales des bâtiments

##### Développer des nouveaux programmes mixtes de logements collectifs

- Expérimenter de nouveaux modes d'habitat collectif et partagé, facilitant la reprise du bâti ancien (dents creuses)
- Expérimenter de nouveaux modes de construction, prenant en compte les mobilités douces (covoiturage, voies cyclables, transports à la demande)
- Développer des systèmes d'épurations autonomes permettant protection des milieux naturels

Comment identifier les portes du parc ? y a-t-il un foncier particulier marquant la limite ?

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

### Quels enjeux paysagers et environnementaux vis-à-vis de l'urbanisation et de l'aménagement ?

#### EN RESUMÉ

Ce qui peut être mis en débat :

- les lignes générales d'un territoire attractif et qui souhaite le rester tout en préservant sa qualité de vie à la campagne et ses paysages ; ce qui suppose notamment une maîtrise de l'étalement urbain et la rénovation du bâti existant, en valorisant entreprises locales, savoir-faire locaux et prise en compte des valeurs patrimoniales de l'architecture locale dans la rénovation ;
- un point de débat sur la place et les formes de l'urbanisation nouvelle : quelle place pour les lotissements, quelles règles, quel mode de gestion pour le développement de ces habitats en lien avec l'attractivité de ce territoire ....
- Peu de réponses sur de nouveaux modes d'aménagements (ZAN)
- Le souhait de promouvoir et d'expérimenter de nouveaux modes de construction et d'habitat (collectif, partagé ...)



## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants



#### Autres sujets et problématiques à prendre en compte

- **Lutter contre le changement climatique et s'engager dans la transition énergétique :**
  - Développer les énergies renouvelables sur le territoire
  - Accompagner les entreprises spécialisées dans la rénovation du bâti
  - Participer à la préservation de la qualité de l'air
  - Accompagner le développement de la foresterie
  - Lutter contre les pollutions lumineuses
- **Soutenir l'économie locale et l'emploi**
- **Organiser les mobilités à l'intérieur du territoire**
- **Développer un sentiment d'appartenance au territoire, créer des réseaux et accompagner les acteurs dans leurs projets**

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

#### Autres sujets et problématiques à prendre en compte

##### Lutter contre le changement climatique et s'engager dans la transition énergétique

- **Développer les énergies renouvelables sur le territoire**

L'utilisation croissante des énergies renouvelables est essentielle à l'heure actuelle mais ne doit pas se faire au détriment de la préservation des paysages ou du développement d'autres nuisances associées. Il s'agira donc dans un premier temps d'expérimenter des process (ex : utiliser l'énergie des moulins) avant de les généraliser.

Les démarches de méthanisation ou de productions d'énergie via éoliennes, déjà en cours sur le territoire, suscitent des conflits de points de vue qui pourraient être régulés via la mise en place d'instances de régulation dont le futur Parc pourrait être l'instigateur et l'animateur.

Le bois-énergie et le solaire thermique et photovoltaïque seraient également à encourager.

Le Parc pourrait également jouer un rôle pour soutenir les acteurs investis dans le développement des énergies renouvelables : accompagnement au montage de dossiers, recherche de financements, etc...

- **Accompagner les entreprises spécialisées dans la rénovation du bâti**

Les opportunités en matière d'économies d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre sont immenses et l'écoconstruction a un rôle essentiel à jouer pour rénover massivement le bâti existant pour le rendre plus performant énergétiquement sans le détériorer.

Le travail collectif et la collaboration entre les professionnels spécialisés dans la rénovation énergétique et ceux qui ont des compétences sur la rénovation de bâti traditionnel favoriseraient la réalisation de chantiers de qualité tout en participant à la transition énergétique des bâtiments. Le Parc aurait sans nul doute un rôle à jouer pour initier des formations entre professionnels, accompagner la transition des entreprises vers des pratiques plus écologiques, accompagner la promotion de filières de production d'éco-matériaux en lien avec les cultures agricoles du territoire (matériaux écologiques biosourcés et géosourcés tels que : fibre de bois, chanvre, terre crue, paille...), dont la production présente un faible impact sur l'environnement. Une réflexion spécifique sur la « maison de demain » pourrait être initiée ...

L'accent pourrait être mis plus spécifiquement sur la rénovation des bâtiments publics et la rénovation des habitations datant des années 70 (particulièrement énergivores) actuellement occupés majoritairement par une population vieillissante (la démarche aurait donc également un impact social positif pour cette population).

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

#### Autres sujets et problématiques à prendre en compte

- **Participer à la préservation de la qualité de l'air**

Réduire les pollutions de l'air suppose dans un premier temps d'avoir accès aux données de qualité d'air sur le territoire afin de prendre des mesures adaptées.

- **Accompagner le développement de la foresterie**

Créer, renouveler, aménager et protéger les forêts pour lutter contre le changement climatique.

- **Lutter contre les pollutions lumineuses**

#### Soutenir l'économie locale et l'emploi :

Il est nécessaire de faire vivre le territoire, et sans un soutien à l'économie locale et à l'emploi, le territoire ne pourra pas se développer.

Le Parc pourrait se positionner comme structure fédératrice en faveur de l'économie locale et de l'emploi afin de participer à :

- La mise en valeur des productions et savoir-faire artisanaux via la structuration d'un réseau de distribution en circuit court
- Le soutien aux commerces de proximité et plus spécifiquement à la réouverture des cafés de village, des épiceries ou plus généralement de commerces multiservices dans chaque village
- L'accompagnement au développement des grandes entreprises avec une vigilance du respect des démarches de zéro artificialisation nette
- Le développement de filières existantes (souvent d'excellence) (bois, pisciculture, maraîchage, élevage...) ou de filières nouvelles
- L'accueil de travailleurs et le développement de bassins d'emploi (ce qui suppose des aménagements adaptés et une gestion vertueuse du foncier).
- La création d'un label suffisamment vertueux pour qu'il donne envie aux acteurs économiques de s'engager dans une démarche collective

#### Organiser les mobilités à l'intérieur du territoire

La question du développement des transports collectifs adaptés pour les déplacements intra territoriaux est soulevée, comment mieux se déplacer entre les différents territoires ruraux ? quelles mobilités douces développer ? quelles sont les solutions de mobilité les plus adaptées et pour quels secteurs du territoire concernés ? (l'étude des différentes typologies démographiques du territoire aura un impact pour la mise en place de mobilités adaptées (plus d'actifs ? plus de retraités ? les solutions apportées ne seront pas les mêmes ... quel rôle le Parc pourra-t-il jouer ?)

## C. « Quelles réponses un Parc naturel régional de Bresse peut-il apporter pour avancer sur les 5 problématiques ? »

### Les axes de travail proposés par les participants

### Autres sujets et problématiques à prendre en compte

Les principales attentes concernant le rôle du Parc : développer un sentiment d'appartenance au territoire, créer des réseaux et accompagner les acteurs dans leurs projets

- Développer des actions pédagogiques à destination de tous les publics pour faire connaître le projet de Parc au moment de la démarche de création, puis, faire connaître le rôle du Parc, une fois créé... pour créer une culture commune autour du territoire et développer un sentiment d'appartenance « *j'habite dans ce Parc naturel régional* »
- Fédérer les habitants autour de projets communs
- Favoriser les échanges entre acteurs
- Accompagner les acteurs en ingénierie

Autres sujets cités :

- **L'accompagnement du numérique** : coordonner, développer, chercher des partenaires techniques et financiers
- **L'attractivité du territoire** pour de nouveaux habitants, de nouvelles entreprises.
- **Le développement des activités festives, intergénérationnelles**
- **La participation au maintien des différents patois**



# Partage et consolidation en Comité de Pilotage : les principaux axes de travail au cœur du projet de Parc naturel régional

A l'issue de ces 4 ateliers, un comité de pilotage s'est réuni en atelier de travail en septembre 2022 pour **partager** les résultats et propositions issus des ateliers et les **consolider**, en prenant appui sur le point de vue des experts. Suite à cette séance de travail, les **principaux axes de travail** qui semblent être **au cœur du projet de Parc Naturel Régional** ont émergé et font l'objet d'une présentation dans le rapport de phase B que cette annexe vient compléter.

Ce temps de partage a pris la forme d'un débat-debout dont le déroulé était le suivant :

## LE DEBAT-DEBOUT

- 6 TEMPS DE DÉBAT DEBOUT – 1 TEMPS / PROBLÉMATIQUE
- PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS DE L'ÉTÉ SUR UNE PROBLÉMATIQUE
- POSITIONNEMENT INDIVIDUEL AU FIL DE LA PRÉSENTATION :  
**« POUR VOUS, CES PROPOSITIONS OU CERTAINES D'ENTRE ELLES SONT  
« AU CŒUR DU PROJET DE PARC »  
OU « PÉRIPHÉRIQUES AU PROJET DE PARC »  
OU PLUS OU MOINS...  
OU VOUS N'AVEZ PAS D'AVIS**
- ECHANGE ET DÉBAT ENTRE VOUS

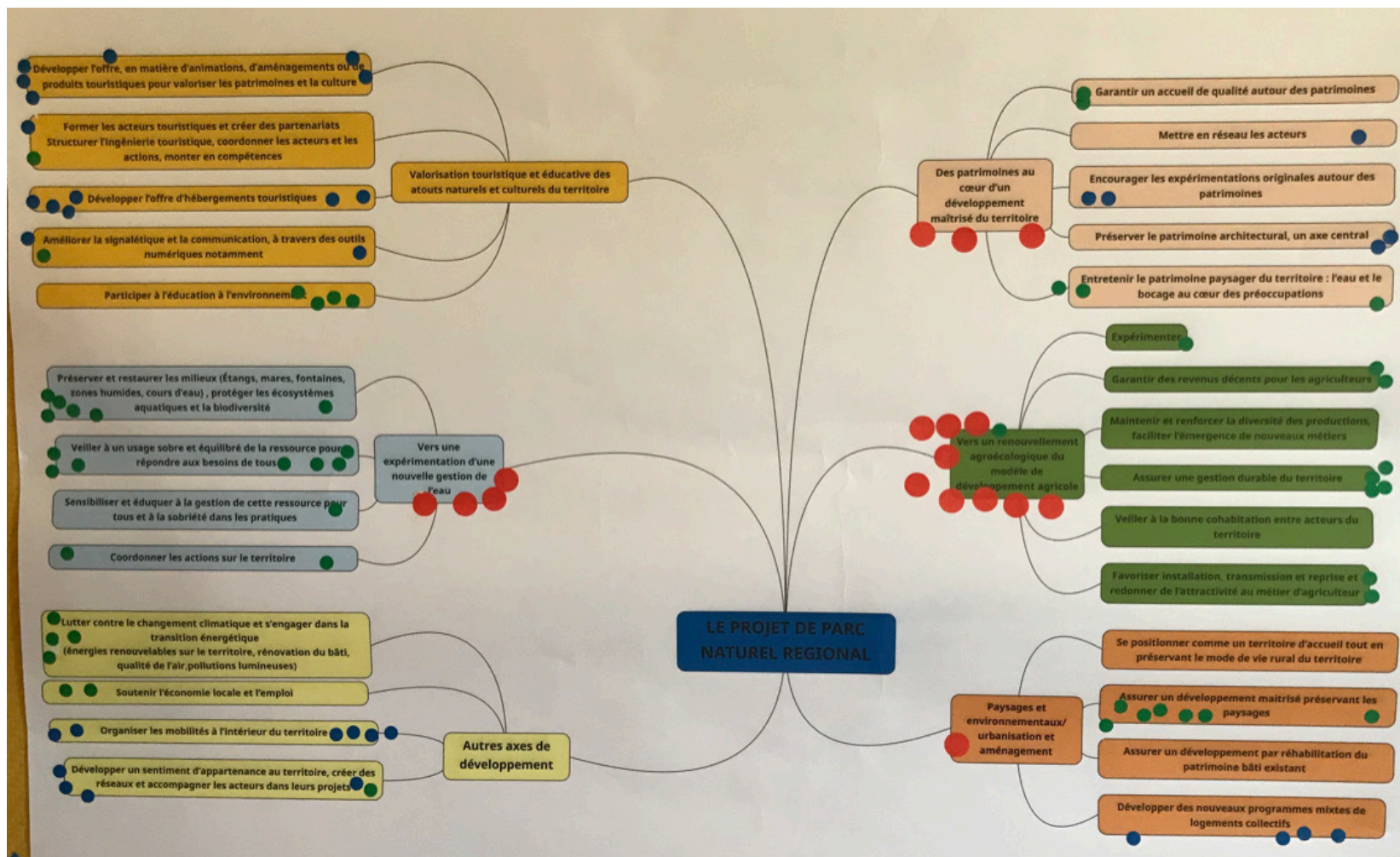
A la fin de la séance, riches de l'ensemble des échanges, les participants ont pu individuellement « voter » pour les axes de travail qu'ils considéraient comme essentiels à traiter et au cœur du projet du futur Parc grâce à un vote « par gommettes »

## « CE QUI EST AU CŒUR +++ »

- 1 GOMMETTE ROUGE : CE QUI EST ESSENTIEL À TRAITER DANS LE FUTUR PARC
- 3 GOMMETTES VERTES : CE QUI EST IMPORTANT À TRAITER DANS LE FUTUR PARC
- 2 GOMMETTES BLEUES : CE QUI EST ACCESSOIRE À TRAITER DANS LE FUTUR PARC

# Partage et consolidation en Comité de Pilotage : les principaux axes de travail au cœur du projet de Parc naturel régional

Le vote des participants au Comité de pilotage :





## C. La communication autour du projet



## Quelques éléments de précision...

Des supports de communication à destination des élus locaux du territoire ont été spécialement créés sur cette phase.

Ces supports ont été proposés, présentés et mis à disposition de l'ensemble des élus du territoire sous la forme d'un « kit de communication ».

L'idée était que les élus disposent d'outils leur permettant de mieux appréhender ce que le projet de Parc suppose et de leur donner accès à des supports leur permettant d'en parler, d'échanger, de débattre au sein de leur collectivité et avec leurs habitants.

Le « kit » est composé :

- D'un modèle de page web à insérer dans les sites web des collectivités (présenté ci après)
- D'un dépliant simple et accessible à destination de tous les publics (présenté ci après)
- D'un diaporama à utiliser lors des présentations du projet de Parc (présenté ci après)
- De liens de vidéos existantes à utiliser, à diffuser
- De la possibilité d'avoir accès aux panneaux d'exposition créés par l'association des Amis du Parc





# A. Le modèle de page web à insérer dans les sites web des collectivités



## Proposition d'article / page web à insérer

### Pour sites web « partenaires et collectivités »

\*\*\*\*\*

#### Article :

**Titre : Un Projet de Parc naturel régional sur le territoire de la Bresse ... ?**

Fin 2018, plusieurs élus du territoire engagent une réflexion commune et partagent ensemble l'idée de créer un Parc naturel régional sur le territoire de la Bresse. En juin 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne vote favorablement pour la réalisation d'études préalables à ce projet (opportunité et faisabilité). Depuis Mars 2020, les études sont lancées, elles ont pour but de vérifier et de démontrer la pertinence de la création d'un Parc Naturel Régional sur le territoire. La première phase de l'étude (opportunité) qui s'est déroulée entre juin 2020 et décembre 2021, a permis de mesurer la motivation des acteurs, de faire émerger plusieurs hypothèses de périmètres pertinents et d'identifier trois orientations principales autour desquelles la démarche de Parc naturel régional pourrait s'orchestrer. Fin 2021, sur la base de ces premiers résultats et analyses, le Comité syndical a validé la suite de l'étude. Cette seconde phase d'étude (faisabilité) devrait permettre de vérifier quels sont les enjeux à considérer sur le territoire et si l'outil « Parc naturel régional » permettrait d'y répondre. A l'issue de ces études, le Préfet de Région prononcera un avis favorable ou non pour la création d'un Parc naturel régional de Bresse.

#### Pour plus d'information sur la démarche :

Bouton : « Télécharger la plaquette de présentation du projet »

Bouton : « Télécharger le power point de présentation du projet »

#### Pour plus d'information sur les Parcs naturels régionaux :

Le Site de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr>



#### Des vidéos pour mieux comprendre et connaître les Parcs naturels régionaux :

- "C'est quoi un Parc naturel régional ?" Présentation par la Fédération des Parc naturel régional
- <https://www.youtube.com/watch?v=mJSmyyHZxyw>
- "Alpes Azur, ils inventent une autre vie ici ...": <https://www.youtube.com/watch?v=xovFnVTGNBk>
- "La marque Parc : un exemple dans le Parc naturel régional de Brière": <https://www.youtube.com/watch?v=xVnTBkqpQ20>
- "Le Parc naturel régional et la valorisation de l'économie pour le territoire": l'exemple du PNR de Chartreuse : <https://www.youtube.com/watch?v=mERYT2JNMdc>
- "Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional vu par les agriculteurs du Parc naturel régional de Corbières-Fenouillèdes": [https://www.youtube.com/watch?v=Wrti-XS-u\\_Y](https://www.youtube.com/watch?v=Wrti-XS-u_Y)

#### Pour plus d'informations sur le projet

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne 4, promenade des cordeliers | 71500 Louhans Tél. 03 85 75 76 00

[www.pays-bresse-bourguignonne.com](http://www.pays-bresse-bourguignonne.com)



**Pour toutes communications autour du Projet de Parc naturel régional de Bresse, merci de positionner SYSTÉMATIQUEMENT le bandeau suivant :**



## B. Le dépliant

### Pourquoi créer un Parc naturel régional de Bresse?

Le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne a mené une étude d'opportunité sur le territoire entre mars 2020 et décembre 2021.

Cette étude, réalisée sur la base d'expertises patrimoniales et paysagères et sur des temps d'échanges avec les acteurs du territoire a permis de confirmer LA MOTIVATION DES ACTEURS ENTENDUS. TROIS ORIENTATIONS PRINCIPALES et COMPLEMENTAIRES justifie et motive la démarche Parc naturel régional :

- La place de l'eau, prépondérante sur le territoire

Protéger les écosystèmes aquatiques tout en les mettant à jour pour pouvoir utiliser plus d'eau avec des pratiques écoresponsables pourrait devenir le catalyseur du projet de Charte.

- L'agriculture, comme axe majeur

Un Parc naturel régional est un outil adéquat pour préserver un modèle d'occupation de l'espace par une présence assurée d'agriculture et de sylviculture, par une gestion optimisée des eaux et par le souci de préserver la structure villageoise. Un Parc permettrait d'accompagner les transformations des activités agricoles qui le souhaitent pour conserver les équilibres nature-culture existants.

- Des patrimoines fragiles et méconnus

Un Parc naturel régional permettrait une mise en valeur des qualités patrimoniales à des fins éducatives, récréatives ou économiques.

### Un Parc naturel régional, AVEC QUI ?

Un Parc naturel régional est un projet qui se construit entre toutes les forces vives du territoire : élus, habitants, associations, acteurs économiques, partenaires, etc...

C'est une marque qui permet d'affirmer l'engagement et le soutien de l'État, de la Région et du Département auprès du territoire concerné pour son projet.

L'avis de tous compte !

### Les 6 étapes de création d'un Parc naturel régional



Le début d'une histoire...

### Le Projet de Parc naturel régional de Bresse

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Un projet écrit PAR le territoire POUR le territoire

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et humain. Chaque Parc a ses propres spécificités territoriales, ses caractéristiques paysagères et naturelles et son identité.

A quoi sert un Parc naturel régional ?  
Les Parcs naturels régionaux sont des outils puissants pour le développement des territoires ruraux.

Un Parc naturel régional, c'est un projet construit par et pour les habitants en complément de l'action publique déjà en place.

C'est également un gain de notoriété, une image positive et dynamique du territoire.



### POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PROJET

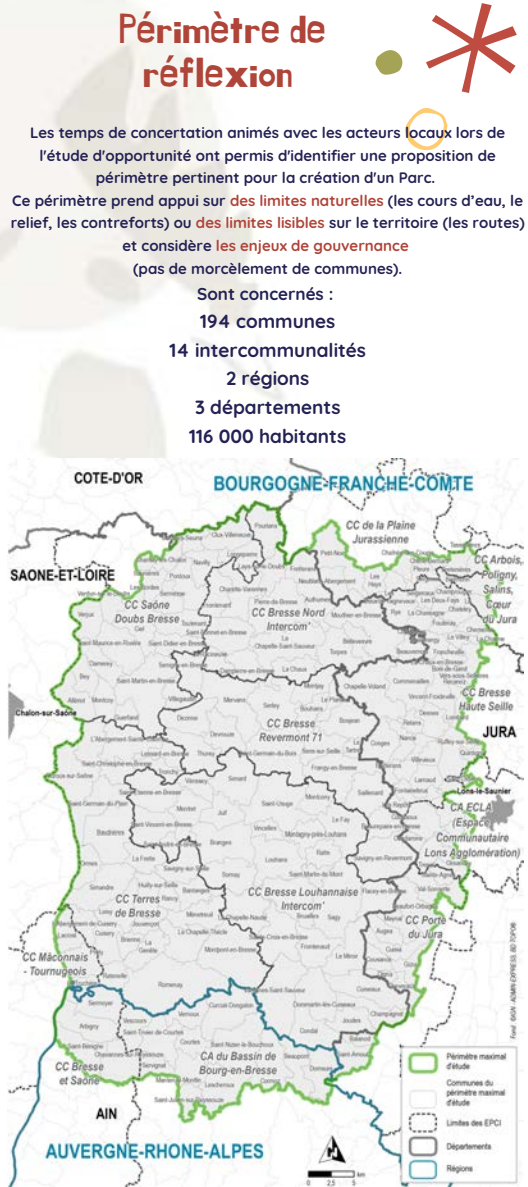
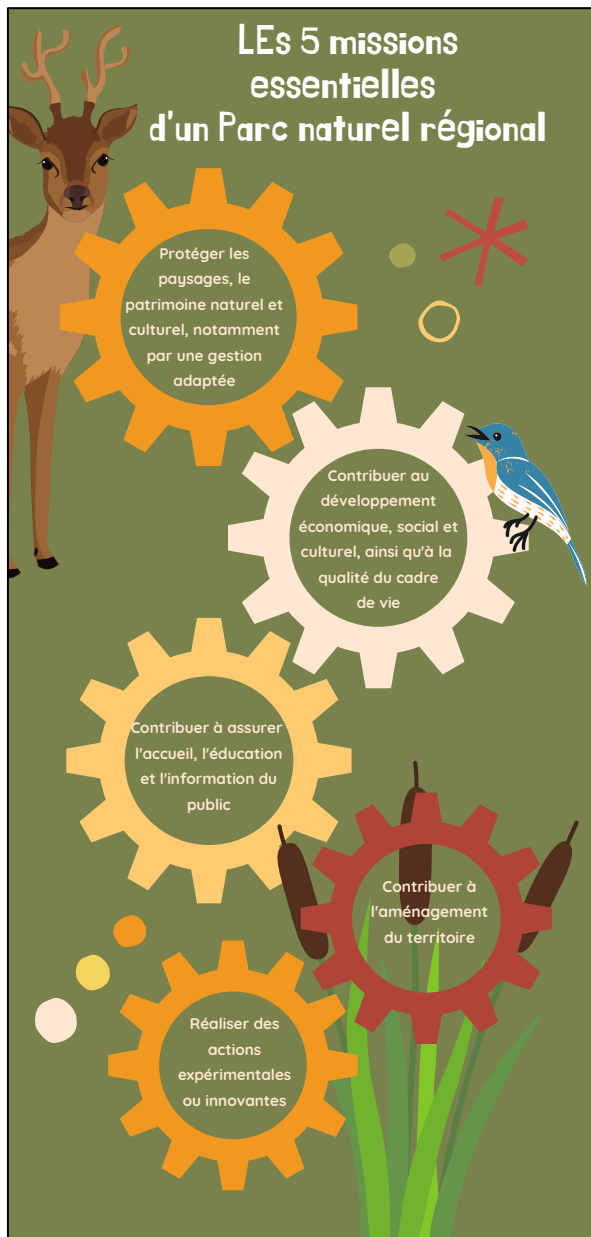
SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE  
4, PROMENADE DES CORDELIERS | 71500 LOUHANS  
TEL. 03 85 75 76 00  
[www.pays-bresse-bourguignonne.com](http://www.pays-bresse-bourguignonne.com)



Crédit photos : © OTPBB/Guillaume ROBERT-FAMY



## B. Le dépliant



### Questions/Réponses autour des Parcs...

#### "Un Parc naturel régional impose-t-il de nouvelles réglementations ?"

Un Parc naturel régional ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire spécifique, ni de pouvoir de police pour sanctionner une infraction. Dans un Parc naturel régional, la loi est la même qu'en dehors. Il n'y a pas de réglementation supplémentaire.

#### "Est-ce qu'il y aura des gardes et des barrières pour protéger le Parc ?"

Un Parc naturel régional n'est ni une réserve sanctuarisée ni un parc d'attraction. C'est un lieu habité et tourné vers l'avenir. Il n'y aura pas de garde mais il pourra y avoir des animateurs pour sensibiliser habitants et visiteurs à la protection de l'environnement.

#### "Un Parc naturel régional, combien ça coûte ?"

Les cotisations des communes et communautés de communes sont définies dans les statuts de la structure de gestion du Parc. En général, la participation annuelle est de 1 à 4 € par habitant, à répartir entre communes et communautés de communes. Cette participation locale appelle ensuite des contributions du Département, de la Région et de l'État.

On parle d'un "effet levier de 1 à 9" : c'est-à-dire qu'une contribution locale de 1 € permet d'appeler 9 € de l'extérieur, qui ne seraient pas arrivés sans le Parc naturel régional.

Le Parc Naturel Régional permet donc d'avoir des moyens financiers supplémentaires pour le territoire.



### Chiffres clef des Parcs naturels régionaux en France

En France, 58 territoires sont labellisés Parc naturel régional.

Ils couvrent 19,1 % du territoire français, 76 départements, plus de 4 900 communes et comptent plus de 9,5 millions d'hectares et plus de 4,4 millions d'habitants.

Ce sont également 60 000 exploitations agricoles et 320 000 entreprises, représentant 7% du tissu économique français, qui sont situées dans un Parc naturel régional.

Environ 10 territoires en France sont actuellement candidats pour obtenir ce label, ce qui témoigne de l'attractivité de cet outil.



## C. Le diaporama

# Le Projet de Parc naturel régional de Bresse



PRINTEMPS 2022

## On vous dit tout...

Un Parc naturel régional, à quoi ça sert ?

Un Parc naturel régional de Bresse, pourquoi et comment ?

Les questions les plus fréquentes autour des Parcs naturels régionaux...



## On vous dit tout...

Un Parc naturel régional, à quoi ça sert ?



## Qu'est ce qu'un Parc naturel régional ?

Un projet écrit **PAR** le territoire **POUR** le territoire.

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et humain.

Chaque Parc a ses propres spécificités territoriales, ses caractéristiques paysagères et naturelles et son identité.

Convaincre plutôt que contraindre

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger son patrimoine en faisant respecter les objectifs de la Charte écrite et signée par les acteurs du territoire.

Un Parc naturel régional ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire spécifique, ni de pouvoir de police pour sanctionner une infraction.

Dans un Parc naturel régional, la loi est la même qu'en dehors. Il n'y a pas de réglementation supplémentaire.

" Dans un Parc naturel régional :  
on peut chasser, pêcher,  
se promener avec son chien,  
on peut construire des maisons,  
on peut créer des zones d'activités,  
on peut élargir des routes,  
créer des ronds-points ..."



## C. Le diaporama

### A quoi sert un Parc naturel régional ?

Les Parcs naturels régionaux sont des outils puissants pour le développement des territoires ruraux.

Un Parc naturel régional, c'est un projet construit par et pour les habitants en complément de l'action publique déjà en place.

C'est également un gain de notoriété, une image positive et dynamique du territoire.

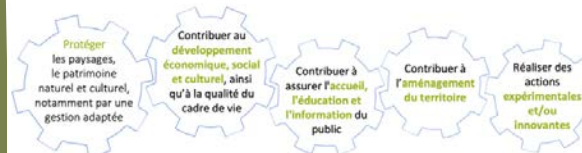
### Un Parc naturel régional, AVEC QUI ?

Un Parc naturel régional est un projet qui se construit entre toutes les forces vives du territoire : élus, habitants, associations, acteurs économiques, partenaires, etc...

C'est une marque qui permet d'affirmer l'engagement et le soutien de l'État, de la Région et du Département auprès du territoire concerné pour son projet.



### Les 5 missions essentielles d'un Parc naturel régional



### Un Parc naturel régional, COMBIEN ÇA COÛTE ?

Pour gérer un Parc naturel régional, un syndicat mixte regroupant les communes, les communautés de communes, le Département et la Région, est nécessaire.

Les cotisations des communes et communautés de communes sont définies dans les statuts. En général, la participation annuelle est de 1 à 4 € par habitant, à répartir entre communes et communautés de communes. Cette participation locale appelle ensuite des contributions du Département, de la Région et de l'État.

On parle d'un "effet levier de 1 à 9" : c'est-à-dire qu'une contribution locale de 1 € permet d'appeler 9 € de l'extérieur, qui ne seraient pas arrivés sans le Parc naturel régional.

Le PNR permet donc d'avoir des moyens financiers supplémentaires pour le territoire.

### Quels bénéfices pour les territoires labellisés ?

- Une reconnaissance et notoriété, grâce au label national
- L'émergence et la mise en œuvre de projets locaux, avec des moyens financiers supplémentaires
- Une création de valeur ajoutée pour le territoire et par le territoire (structuration de filières, qualification de produits...)
- Le renforcement de l'ingénierie au service des communes et acteurs locaux, grâce à l'équipe du parc naturel régional recruté localement
- L'appartenance à un réseau national

### Les actions d'un Parc naturel régional

Les actions d'un Parc naturel régional sont définies puis réalisées selon un projet mené dans la concertation la plus large possible avec toutes les forces vives du territoire.

Il s'agit de mettre en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement durable, alliant économie, environnement, politiques sociales et culture, s'appuyant sur la préservation et la valorisation des patrimoines.

Chaque Parc naturel régional définit un projet spécifique, adapté à ses besoins : rien n'est imposé d'en haut, c'est le territoire qui définit ses objectifs et ses actions.

### Les Parcs naturels régionaux en France



### Chiffres clef des Parcs naturels régionaux en France

En France, 58 territoires sont labellisés Parc naturel régional.

Ils couvrent 19,1 % du territoire français, 76 départements, plus de 4 900 communes et comptent plus de 9,5 millions d'hectares et plus de 4,4 millions d'habitants.

Ce sont également 60 000 exploitations agricoles et 320 000 entreprises, représentant 7% du tissu économique français, qui sont situées dans un Parc naturel régional.

Une dizaine de territoires en France sont actuellement candidats pour obtenir ce label, ce qui témoigne de l'attractivité de cet outil.

#### QUELQUES REPÈRES

- Les Parcs Corbières – Fenouillèdes et du Doubs Horloger (septembre 2021)
- Le plus ancien et le plus petit : Scarpe-Escaut (1968) avec 48 500 ha
- Le plus grand : les Volcans d'Auvergne avec près de 388 957 ha
- Le plus habité : les Bauges des Vosges (près de 238 000 habitants)
- Le moins habité : le Quercy (8 000 habitants)
- Le plus haut : le Quercy, avec une altitude moyenne des villages de 1 650 mètres
- Le plus boisé : le Haut Jura avec 70 % de sa surface boisée
- Le plus grande réserve de France : on trouve dans le Parc du Vercors (réserve des Hauts-Plateaux sur 17 000 ha)

## C. Le diaporama

### Comment créé-t-on un Parc naturel régional ?



### Un contrat : La Charte du Parc naturel régional

Un Parc naturel régional s'organise autour d'une Charte écrite et signée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Elle fixe pour 15 ans les objectifs et les leviers pour développer durablement un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa valeur patrimoniale et paysagère.

La charte ne crée pas de réglementation supplémentaire mais elle affirme des exigences pour le territoire.

### On vous dit tout...



Un Parc naturel régional de Bresse, pourquoi et comment ?

### Où en est-on ?... Le chemin parcouru

- **Jun 2019** : Vote favorable (27 pour/ 7 contre) en Comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne pour le lancement des études préalables (opportunité et faisabilité).
- **Juillet 2019** : rencontre avec les territoires voisins de Saône-et-Loire, de l'Ain et du Jura
- **Entre septembre 2019 et février 2020** : recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation des études préalables (subvention de 80% par la Région Bourgogne Franche Comté)



### L'étude d'opportunité ?.. c'est quoi ?

L'étude d'opportunité permet de disposer d'un ensemble d'éléments descriptifs relatifs au patrimoine naturel et culturel et aux paysages du territoire, mais aussi à ses caractéristiques socio-économiques.

Elle mesure la motivation et l'implication des acteurs du territoire dans la mise en place d'un Parc naturel régional, ainsi que la pertinence et la plus-value de l'outil.

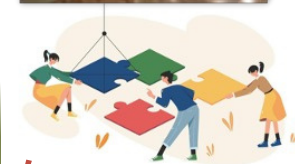
Elle permet également de définir le périmètre le plus pertinent pour le projet de Parc naturel régional.

Les acteurs et partenaires locaux sont étroitement liés à sa réalisation.

### Où en est-on ?... Le chemin parcouru

- **Entre juin 2020 et décembre 2021** : réalisation de l'étude d'opportunité :
  - des visites terrains
  - une quarantaine d'entretiens individuels avec des acteurs du territoire (élus, associations, acteurs économiques notamment agriculteurs, services de l'Etat) et avec les territoires voisins
  - un questionnaire en ligne ouvert à tous (environ 200 répondants)
  - 3 ateliers débat
  - 1 séminaire de conclusion de la phase
- **Janvier 2022** : Le Comité Syndical valide la suite de l'étude

Romenay - Septembre 2021





## C. Le diaporama

### On vous dit tout...

Les questions les plus fréquentes sur les Parcs naturels régionaux ...



#### "Concrètement,

#### quelles actions un Parc naturel régional peut-il mener ?"

Les actions d'un Parc naturel régional sont menées en fonction du projet défini dans sa charte et des enjeux de son territoire.

A titre d'illustration, on peut citer :

- des actions de protection et de gestion de ses richesses naturelles et de ses paysages : suivis scientifiques et mise en œuvre de mesures de protection et de gestion de l'eau, de la faune, de la flore et des paysages ; conseil aux communes pour la gestion de l'espace et la maîtrise de l'urbanisme et aux particuliers pour l'insertion du bâti dans le paysage ; incitation à la gestion économe d'énergie ; sensibilisation et information des partenaires concernés et du public, etc. ;
- des actions de mise en valeur et d'animation de son patrimoine culturel : mise en valeur de la culture et des savoir-faire locaux à travers des équipements spécifiques ; animation de la vie locale par l'organisation de fêtes, manifestations culturelles... appui à la création et à la mise en réseau des acteurs culturels locaux, etc. ;
- des actions de soutien et de valorisation des activités économiques et sociales : soutien à l'agriculture durable et au développement de circuits courts de distribution ; appui à des produits, services et savoir-faire, en lien avec le territoire, à travers l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional », élaboration d'une offre touristique respectueuse de l'environnement ; incitation à l'excellence environnementale des entreprises et appui à de nouvelles activités ; aide au maintien des services et du commerce en milieu rural, etc. ;
- des actions d'accueil, de sensibilisation et d'information : à travers les « Maisons » et centres d'information du Parc, la mise en place de sentiers à thèmes, circuits de découverte, randonnées... ; l'appui au tissu associatif et aux initiatives écocitoyennes ; la mise en place de programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les différents publics de son territoire et des villes proches, etc.

#### "Le fonctionnement d'un Parc naturel régional est-il le même partout, les objectifs sont-ils les mêmes ??"

Les Parcs possèdent leurs propres caractéristiques construites en fonction des enjeux locaux qui sont différents d'un territoire à l'autre. Cependant les 5 grandes missions des parcs sont les mêmes, c'est-à-dire :

- Protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels
- Contribuer au développement économique et social, culturel et à la qualité de vie
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Accueillir, éduquer et informer les publics (tourisme / éducation à l'environnement)
- Expérimentation, innovation, exemplarité

#### "Quels rôles auront les communes ?"

La politique d'un Parc naturel régional est initiée, négociée, voulue et mise en œuvre par les élus locaux qui élaborent collectivement la charte.

Le Parc naturel régional a été construit en concertation avec les collectivités du territoire. En signant la Charte de façon volontaire, les maires se fixent les règles du jeu communes et témoignent d'une volonté d'exigence vis-à-vis d'eux-mêmes.

Les communes adhérentes à la charte participeront aux instances de gouvernance et de concertation du futur Parc naturel régional et auront chacune leur place dans les décisions selon les principes définis dans les statuts.

Les communes et les communautés de communes sont tenues de respecter les orientations de la charte et d'en appliquer les mesures dans le cadre de leurs compétences respectives.

La structure qui animera le Parc ne se substituera pas aux communes et aux communautés de communes dans l'exercice de leurs compétences mais agira en complémentarité de celles-ci et en accord avec elles.

#### "Que se passe-t-il si une commune refuse de rentrer dans le Parc naturel régional, quels désavantages ?"

#### Et que se passe-t-il si une commune ne respecte pas la Charte du Parc ?"

La demande de classement du territoire d'une commune en Parc naturel régional est libre, volontaire et individuelle. C'est pourquoi une commune peut refuser d'être classée en n'approuvant pas la charte.

Dans ce cas, même si la structure intercommunale dont la commune est membre a approuvé la charte, le territoire de cette commune n'est pas classé en Parc naturel régional et elle ne pourra pas faire référence à son appartenance au territoire classé (ce qui inclut ses entreprises et ses prestataires touristiques).

La structure de gestion du Parc n'ayant pas de pouvoir réglementaire, si une commune ne respecte pas la Charte, le risque principal est la perte du label « Parc Naturel Régional » pour tout le territoire si l'action est vraiment importante et contraire à la Charte du PNR. Une autre conséquence du non-respect de la Charte peut être indirecte. Par exemple, l'État qui a certains pouvoirs réglementaires peut refuser d'autoriser un projet qui ne correspondrait pas à la Charte du Parc ou bien un autre partenaire peut refuser d'apporter un financement à une commune pour un projet incohérent avec la Charte du Parc.

#### "Si le Parc n'atteint pas ses objectifs, peut-il contraindre ?"

Un Parc ne peut contraindre, il se fixe des objectifs réalisables pour 15 ans avec un engagement volontaire de ses partenaires.

Cependant lorsqu'un Parc naturel régional ne remplit pas ses missions, ou ne remplit plus les critères qui ont justifié son classement pendant la durée de validité de sa charte, le Ministre en charge de l'Environnement peut engager le déclassement du Parc par décret.

Par ailleurs, si la révision de la Charte n'est pas jugée satisfaisante ou n'a pas abouti, l'État peut ne pas renouveler le classement : le Parc est alors déclassé de fait.

#### "Si le Parc n'a pas de pouvoir de sanction, comment peut-il protéger le patrimoine naturel ?"

La capacité d'un Parc naturel régional à protéger la nature et son patrimoine réside surtout dans sa capacité à faire respecter, par la concertation, les objectifs de sa charte définis par ses signataires.

Il est sollicité, pour avis\*, sur les documents de planification (Plans locaux d'urbanisme, Schémas de cohérence territoriale), sur les projets soumis à étude d'impact et sur les autres documents encadrant les activités sur son territoire (carrières, déchets, sites et itinéraires, randonnée...).

C'est en réalisant prioritairement des programmes d'actions spécifiques et exemplaires avec ses partenaires que le Parc contribue directement à préserver son patrimoine (par exemple : réalisation d'inventaires permettant de prendre les dispositions adaptées à une meilleure gestion du patrimoine, chartes paysagères, conduite de programmes agro-environnementaux avec les organisations agricoles, réalisation de diagnostics environnementaux des entreprises, sauvegarde du patrimoine architectural, aide à la maîtrise foncière d'espaces naturels sensibles, à l'entretien de rivières, etc.)

L'efficacité d'un Parc relève enfin de sa capacité d'animation, de sensibilisation à la richesse patrimoniale de son territoire et d'éducation à l'environnement des personnes y vivant, y travaillant, s'y implantant ou y passant, dans l'objectif de modifier leurs comportements et leurs pratiques.

\* Cf. Article R333-15 du Code de l'Environnement.



## C. Le diaporama

### "Est-ce qu'il y aura des gardes et des barrières pour protéger le Parc ?"

Un Parc naturel régional n'est ni une réserve sanctuarisée ni un parc d'attraction. C'est un territoire habité et tourné vers l'avenir. Il n'y aura pas de garde mais il pourra y avoir des animateurs pour sensibiliser habitants et visiteurs à la protection de l'environnement.

### "Y aura-t-il des réglementations supplémentaires pour la chasse et le pêche ?"

Chasse, pêche, sports de plein air... Le Parc n'est contraire avec aucune de ces activités, c'est le droit commun qui s'applique. A l'inverse, il participe au maintien des activités qui forgent l'identité du territoire.

Il pourra être impliqué par exemple en organisant la concertation dans le cadre de conflits d'usages.

### "En matière d'urbanisme, le parc va-t-il apporter sa participation dans l'instruction des permis de construire ?"

Le Parc naturel régional ne se prononcera pas sur les permis de construire ou les autorisations de travaux. Les communes ou les communautés de communes conserveront cette compétence. Les villages pourront continuer de s'agrandir s'ils le souhaitent.

En revanche, les communes se sont engagées dans la Charte, qui a valeur de contrat, à pratiquer un urbanisme durable et maîtrisé, qui ne porte pas atteinte aux milieux naturels remarquables, aux espaces paysagers emblématiques ou aux espaces agricoles productifs. Là encore, le Parc n'a pas un réel pouvoir réglementaire. Cependant, l'obtention et la conservation du label « Parc naturel régional » sont soumises au respect de ce qui est inscrit dans la Charte du Parc. De plus, les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU, cartes communales) doivent être compatibles avec la Charte (L132-7 : Association des Parcs naturels régionaux à l'élaboration des documents d'urbanisme). L'équipe du Parc sera à la disposition des communes pour les accompagner dans l'accomplissement de cet objectif.

### "Le Parc naturel régional ne s'occupera que de nature et de biodiversité ?"

Les missions d'un Parc naturel régional vont bien au delà des questions de l'environnement, l'objectif étant de permettre à chacun de bien vivre sur le territoire.

### "Est ce que le Parc pourra soutenir les productions locales ?"

Le Parc naturel régional portera les contrats et programmes à destination du développement des territoires ruraux. Par ailleurs, la « Marque Parc » met en avant des produits et services du territoire répondant à des référentiels spécifiques.



### "D'autres questions ... ?"

Rendez-vous sur le site de la Fédération des Parcs naturels régionaux :

<https://www.parc-naturels-regionaux.fr>



### POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PROJET

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE  
4, PROMENADE DES CORDELIERS | 71500 LOUHANS  
TÉL. 03 85 75 76 00  
[www.pays-bresse-bourguignonne.com](http://www.pays-bresse-bourguignonne.com)



UNION EUROPÉENNE



LEADER

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)  
L'Europe investit dans les zones rurales.



# D. Les panneaux d'exposition créés par « les Amis du Parc »

Quelle reconnaissance pour la Bresse ?

## La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional

L'heure est à la labellisation des territoires au patrimoine mondial de l'UNESCO :

- Climats de Bourgogne,
- Paysages culturels du Charolais-Brionnais (en instance de classement),
- Abbaye Saint-Philibert de Tournus (en projet)

### ... Pour la Bresse : un parc naturel régional

Après ceux du Morvan, du Haut-Jura, des Ballons des Vosges et du Doubs horloger, un cinquième parc naturel régional porté par la région Bourgogne-Franche-Comté.

Un outil de développement durable qui s'inscrit dans l'histoire du territoire et dessine son devenir.



1

## La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional



« Un parc naturel régional peut être créé sur un territoire dont le patrimoine naturel et culturel ainsi que les paysages présentent un intérêt particulier. »

Code de l'environnement, art. L. 333-1



2

## La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional

Un patrimoine naturel remarquable  
L'eau et ses milieux



3

## La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional

Un patrimoine naturel remarquable  
Des paysages dignes d'intérêt à redécouvrir



Loins d'être banals, les paysages de la Bresse méritent d'être reconnus pour leurs qualités esthétiques et leur intérêt écologique.



4



# D. Les panneaux d'exposition créés par « les Amis du Parc »

## La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional

Un patrimoine naturel remarquable  
Des espèces rares



Les principales richesses naturelles de la Bresse résident dans la présence d'espèces de faune et de flore caractéristiques des milieux humides.



LES AMIS DU PARC  
NATURAL REGIONAL  
DE BRESE

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCAIS  
COMTE

LES AMIS DU PARC  
NATURAL REGIONAL  
DE BRESE

## La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional

Un patrimoine naturel remarquable  
Des espèces rares



La Bresse fait office de conservatoire des milieux naturels et des espèces qui y vivent.



LES AMIS DU PARC  
NATURAL REGIONAL  
DE BRESE

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCAIS  
COMTE

LES AMIS DU PARC  
NATURAL REGIONAL  
DE BRESE

## La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional

Un patrimoine culturel vivant  
Un bâti de brique, de bois et de terre



LES AMIS DU PARC  
NATURAL REGIONAL  
DE BRESE

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCAIS  
COMTE

LES AMIS DU PARC  
NATURAL REGIONAL  
DE BRESE

## La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional

Un patrimoine culturel vivant  
Des savoir-faire reconnus



LES AMIS DU PARC  
NATURAL REGIONAL  
DE BRESE

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCAIS  
COMTE

LES AMIS DU PARC  
NATURAL REGIONAL  
DE BRESE



## D. Les panneaux d'exposition créés par « les Amis du Parc »

*La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional*



Un patrimoine culturel vivant  
Des traditions et des coutumes

### A quand la yoche au trequis ruge ?

Pendant brément langtemps, la yoche il éto ou bin à la vanille, ou bin au chocolat, ou bin au café...

Après an en inventé au caramel, à la fraise, à la framboise, à l'orange, au citron...

La Claudine,  
Le Journal de Saône-et-Loire  
(17 septembre 2021)



9

*Un parc naturel régional, un atout pour la Bresse*

La création d'un parc naturel régional est la réponse aux enjeux auxquels la Bresse est confrontée :

- Une attractivité résidentielle nouvelle qui pose la question de l'accueil de nouvelles populations en matière d'habitat et de services.
- Un territoire fragile qui doit maîtriser la périurbanisation.
- Une agriculture en mutation dans laquelle les cultures se développent alors que l'élevage recule et dont les productions spécifiques sont à renforcer (élevage de la volaille, porc charcutier, maraîchage...).
- Des enjeux environnementaux forts liés aux rivières et aux milieux humides.
- Un territoire rural à préserver pour éviter sa banalisation, préserver ses richesses naturelles et culturelles, assurer une mise en valeur de ses ressources.



10

*Un parc naturel régional, un atout pour la Bresse*

### Pourquoi ?

Un projet de développement construit à l'échelle locale et inscrit dans une charte.

### Comment ?

La charte est le document qui définit le projet du parc. Elle est élaborée et rédigée dans la concertation par l'ensemble des collectivités territoriales sous la direction du Conseil régional, l'Etat et différents partenaires y étant associés.

Après enquête publique, elle est soumise à la libre approbation des communes, de leurs groupements et du Conseil Régional, puis adoptée par le décret de création du parc.

### Par qui ?

La charte est mise en œuvre par un syndicat mixte de gestion, établissement public composé des collectivités et organismes ayant approuvé la charte du parc.

Le syndicat gère le parc et assure une programmation financière pluriannuelle.



11

*Un parc naturel régional, un atout pour la Bresse*

### EXEMPLES

...le territoire par des actions cohérentes et concertées

- Créer une bourse pour inciter à l'installation de commerces, d'activités artisanales et de projets professionnels innovants
- Créer un budget « jeunes »
- Soutenir les entreprises et les collectivités engagées dans la transition écologique
- Aider les agriculteurs à s'adapter au changement et aux aléas climatiques
- Encourager la création de nouvelles filières locales
- Contribuer à la revitalisation des centres-bourgs
- Soutenir et animer la vie culturelle locale.

DÉVELOPPER...



12



## D. Les panneaux d'exposition créés par « les Amis du Parc »

*Un parc naturel régional, un atout pour la Bresse*

**EXEMPLES**

**VALORISER ...**

**...les productions et ressources locales**

- Aider à la mise en réseau du tourisme à l'échelle du territoire du parc
- Créer des itinéraires gourmands associant paysages et gastronomie
- Favoriser le développement et l'organisation des circuits courts à l'échelle du territoire
- Transmettre les savoir-faire et contribuer au développement des formations autour du bâti
- Mettre en place un label Valeur Parc (valorisation des produits agricoles, des commerces, des entreprises, des gîtes, des services).

COPIES: P. FERRIER - 2020

REGION ALSAISIENNE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTE

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

LES AMIS DU PARC  
NATURAL REGIONAL  
DE BRESSE

13

*Un parc naturel régional, un atout pour la Bresse*

**EXEMPLES**

**PRÉSERVER ...**

**...les richesses du territoire**

- En garantissant la qualité de l'eau et en contribuant à sa gestion
- En aidant à la constitution d'un nouveau bocage pour de nouvelles fonctions et de nouveaux services
- En élaborant une charte forestière
- En faisant connaître et en protégeant la biodiversité
- En sensibilisant les publics en lien avec les structures éducatives, culturelles et associatives.

COPIES: P. FERRIER - 2020

REGION ALSAISIENNE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTE

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

LES AMIS DU PARC  
NATURAL REGIONAL  
DE BRESSE

14

*Un parc naturel régional, un atout pour la Bresse*

**FINANCER ...**

**...le budget d'un parc**

Il est alimenté en moyenne à :

- 42 % par les régions
- 27 % par les autres collectivités membres (départements, communes, EPCI)
- 10 % par l'Etat (en majorité via le ministère en charge de l'Environnement)
- 7 % de crédits européens
- 14 % d'autres recettes

Des programmes spécifiques peuvent bénéficier de financements complémentaires.

**Exemple du parc naturel du Doubs horloger, créé par un décret en date du 4 septembre 2021 :**

- Part de la région : 350 000 €
- Part du département : 120 000 €
- Part de l'Etat : 120 000 €

La contribution des communes a été fixée par le syndicat mixte à 2 € par habitant.

COPIES: P. FERRIER - 2020

REGION ALSAISIENNE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTE

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE





LES AMIS DU PARC  
NATURAL REGIONAL  
DE BRESSE

15

*Un parc naturel régional, un atout pour la Bresse*

**DÉCOUVRIR ...**

**...votre espace de vie**

COPIES: P. FERRIER - 2020

REGION ALSAISIENNE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTE

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

LES AMIS DU PARC  
NATURAL REGIONAL  
DE BRESSE

16